Les Régies de Quartier
et
les Régies de Territoire
et
le développement durable

Engagées pour un développement durable et solidaire

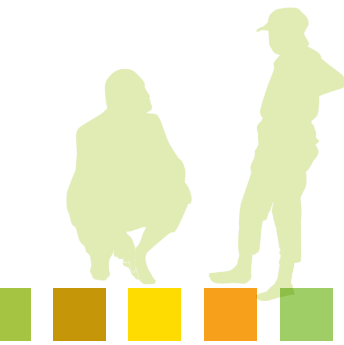

CNLRQ

www.regiedequartier.org

Editions du CNLRQ
2012

Comité National de Liaison des Régies de Quartier

Nos sincères remerciements à

Nicolas Berthon, directeur des services de proximité de Mâcon Habitat
Frédéric Marascia, correspondant solidarité EDF en Côte-d'Or et Saône-et-Loire
Fanny Maujean, directrice de la Direction parcs, jardins et paysages de la Ville d'Angers
Alain Simonin, trésorier de la Régie d'Angers, pour ses photographies
Jean-François Vandyck, correspondant GDF SUEZ en Mayenne et Maine-et-Loire

Régie de Quartiers d'Angers
Régie de Quartier du Mont-Liébaut (Béthune)
Régie des Quartiers Arc-en-Ciel (Flers)
Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique (Grenoble)
Régie Inter-Quartiers de Mâcon
Régie de Quartier de Montreuil
Régie Inter-Quartiers Réservoir (Nevers)

Nous remercions également
Luc Belval, consultant, E2i
Zinn-Din Boukhénaïssi, délégué général, CNLRQ
Clotilde Bréaud, présidente, CNLRQ
Corinne Redersdorff, chargée de mission, CNLRQ
pour leur précieuse collaboration.

Jade Grélaud, chargée de mission CNLRQ
qui a coordonné ce travail.

Ce document est la propriété unique du Comité National de Liaison des Régies de Quartier.
Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle, en dehors de ses adhérents,
devra faire l'objet d'une demande expresse au CNLRQ.

Les Régies de Quartier et les Régies de Territoire et le développement durable

Engagées pour un développement durable et solidaire

Sommaire

8 Editorial

10 Introduction

16 I • Le développement durable au cœur du projet Régie

16 I.1 • Lutter contre la précarité énergétique
21 • Rendre effectifs les droits énergétiques
24 • Changer les comportements pour consommer différemment
30 • Elargir la réflexion à d'autres domaines que l'énergie
34 • En résumé

36 I.2 • Du tri sélectif au réemploi
37 • Des postes de travail enrichis
38 • Des perspectives de développement
41 • Un changement d'image pour les Régies
44 • En résumé

46 I.3 • Les jardins solidaires : une ouverture à de multiples activités
49 • Les jardins comme support de socialisation
52 • Une dimension économique non négligeable
53 • Des vecteurs d'éducation nutritionnelle
56 • En résumé

58 II •Les contours d'un pôle développement durable au sein des Régies

58 II.1 • Pourquoi un pôle développement durable ?

61 II.2 • Le rôle des pôles développement durable

64 II.3 • Les postes d'éco-médiateur et de coordinateur
64 • Le poste d'éco-médiateur
65 • Le poste de coordinateur

67 II.4 • Le modèle économique des pôles développement durable
67 • Le modèle économique des Régies de Quartier et de Territoire
69 • Trois modèles de pôles développement durable
82 • Tendances communes et préconisations

85 Annexes
86 • Glossaire
89 • Quelques repères sur le développement durable
92 • Consommation d'énergie et augmentation du prix de l'énergie
95 • Bibliographie et quelques sites pour aller plus loin
97 • Les Régies citées dans ce guide
107 • Des partenaires possibles pour les Régies

Editorial

Clotilde Bréaud, présidente du CNLRQ

Conjuguer développement durable et solidarité

Depuis leur origine, les Régies de Quartier et les Régies de Territoire ont fait leur la devise « penser global, agir local ». Fortes de près de 30 ans de mise en œuvre de services respectueux de l'environnement auprès des habitants de leur territoire, elles inscrivent leurs actions dans le cadre des exigences d'un développement durable et s'affirment ainsi en tant qu'actrices légitimes de sa promotion.

Les Régies en ont une conception originale : leurs activités articulent plusieurs dimensions - développement social et économique, solidarité, souci de la préservation des ressources naturelles - et ceci pour un plus grand service aux habitants.

Afin d'aider les Régies à développer leurs activités dans ce secteur, le CNLRQ s'est doté d'un pôle « développement durable », en lien avec un ensemble de partenaires nationaux. L'objectif est d'harmoniser les pratiques des Régies, de les aider à se professionnaliser et à constituer leur partenariat local. Ces activités permettront aussi d'offrir aux jeunes des emplois plus attrayants, et ainsi de valoriser l'image des Régies sur leur territoire.

Ce guide a pour ambition de définir le périmètre de ces actions inscrites dans le développement durable, leurs finalités et les compétences requises pour les mettre en œuvre. Les Régies auront toute latitude pour les adapter aux réalités et spécificités de leur territoire et de leur projet. Elles sont en capacité d'initier de nouveaux métiers pluridisciplinaires de proximité et de participer à leur qualification.

Agenda 21, encouragement aux économies d'énergie, nécessaire adaptation des modes de vie aux nouvelles constructions BBC (bâtiment basse consommation) : les collectivités, les bailleurs, les fournisseurs d'énergie sont incités à intégrer les normes de ce développement durable dans leurs projets urbains. Aussi, les Régies devraient pouvoir se positionner sur ces nouveaux marchés et apporter leur expertise de terrain.

C'est à partir d'un travail de confrontation des différentes expériences déjà initiées par des Régies que ce guide a été réalisé afin d'offrir des repères communs et une mise en perspective de la vision qu'a le réseau d'un développement durable et solidaire. Première étape d'une conception méthodologique, il pourra être enrichi par les innovations que les Régies et leurs partenaires ne manqueront pas d'initier.

Introduction

Des actions pour améliorer la vie des habitants

« La démarche Régie de Quartier repose sur une triple exigence qui en fait son originalité :

- *une intervention territorialisée qui vise à améliorer les modes de gestion technique urbaine (à l'échelle d'une cité, d'un ou plusieurs quartiers…) en les mettant en synergie avec un mode de gestion sociale qui priorise la participation directe des habitants comme salariés et au sens plus large comme acteurs ;*

- *le souci, sur ce territoire, de l'insertion des personnes les plus en difficulté. Les Régies de Quartier montrent en cela qu'elles sont l'une des structures d'insertion par l'économique telles que définies dans le rapport Alphandéry ;*

- *la re-création de lien social sur le territoire, une dimension de développement social visant à reconstruire de nouveaux modes de démocratie dans la gestion du local à partir d'une logique communautaire. »*

Article 2
de la Charte Nationale des Régies de Quartier

La mission première des Régies est d'associer les habitants à la recherche et à l'élaboration de services d'utilité sociale, à dimension économique, qui puissent apporter des réponses aux difficultés qu'ils rencontrent.

Il s'agit d'une co-construction qui prend en compte la réalité vécue par les acteurs locaux et mobilise leurs compétences et leur connaissance sociale de terrain. Elle s'appuie sur des démarches propres à l'éducation populaire. Il en résulte une grande diversité d'activités et de mises en œuvre d'une Régie à l'autre.

Ces activités, qui produisent des biens et des services, ont une dimension économique. Cependant, par la primauté de leur caractère d'utilité sociale, les Régies questionnent la notion de richesse qui serait définie uniquement par des indicateurs monétaires. Elles contribuent à valoriser la richesse sociale collective produite par l'amélioration du « vivre ensemble ».

En articulant action économique et action éducative, les Régies favorisent l'accès à une citoyenneté active et, de ce fait, le développement du « capital social » des habitants de leur territoire. Une incidence importante : les salariés participent par leur travail à cette amélioration de leur cadre de vie, et leur insertion professionnelle prend sens dans ce projet commun de territoire. En particulier, ils sont incités à s'approprier les questions de la préservation des ressources naturelles et de la nécessité d'une économie soutenable[1].

1• Le développement soutenable (de l'anglais « sustainable development » et communément appelé **développement durable**) est une expression dont la définition proposée par le Rapport Brundtland (rapport remis à l'assemblée des Nations Unies en 1987) est la suivante :
« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de 'besoins', et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des ' limitations' que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le champ d'intervention des Régies est vaste. Qu'il s'agisse d'activités de nettoyage, d'entretien des espaces verts, d'opérations vide grenier, d'animations de jardins, de tri sélectif des déchets, de services collectifs de type laverie, d'un écrivain public, de bricothèque ou de services à la personne, leur objectif premier est que les habitants soient acteurs du changement.

Un modèle économique spécifique a été conçu et permet de mettre en évidence les réponses que ces activités apportent à l'objectif essentiel de plus de solidarité, qu'elles relèvent du secteur marchand, achetées par des acteurs économiques publics ou privés, ou qu'elles s'inscrivent dans le domaine du « lien social » financé par l'hybridation de différentes ressources.

Concernant la réalisation d'activités dans le domaine du développement durable, on note que 87,5% des Régies mènent des activités de ce type[2] et, dans la plupart des cas, elles en ont l'initiative. Les responsables des Régies et du CNLRQ sont conscients que le développement de ces activités, situées au cœur de préoccupations sociétales, ne peut que renforcer la réalisation de leur projet politique. A cet effet, c'est le rôle assigné à ce guide que de favoriser le partage méthodologique et l'harmonisation des pratiques à l'échelle du Réseau.

Histoires de Régies

A Grenoble[3], de la gestion des encombrants à la ressourcerie…

La gestion des encombrants posait problème sur le quartier de la Villeneuve. Les services de la ville, ceux d'une société privée et ceux de la Régie de Quartier avec son service encombrants se relayaient tous les jours sur le même quartier sans que cela ne paraisse satisfaisant. L'idée a donc été de trouver une autre manière d'aborder la question des encombrants.

Après plusieurs tentatives infructueuses, un projet de ressourcerie est étudié à la demande de la communauté d'agglomération. La Régie et l'association Grenoble Solidarité, spécialisée dans la récupération et la vente, se positionnent. En 2008, une ressourcerie voit le jour. La Régie y intervient sur le volet sensibilisation et éducation à l'environnement et tient un chalet du réemploi. Cela permet d'envisager la problématique des déchets sous l'angle du recyclage et non plus seulement de la collecte, et d'agir à différentes étapes du cycle des déchets.

A Nevers, des jardins et un appartement pédagogique…

La Régie a récupéré la gestion d'un jardin de production maraîchère et d'un jardin partagé. Depuis peu, elle s'est également dotée d'un appartement pédagogique où sont abordés les éco-gestes et les questions des droits et devoirs des locataires. La Régie s'investit maintenant dans les démarches de développement durable pilotées par la municipalité. Ainsi, c'est à la fois par les entrées agricoles et énergétiques que la Régie s'est positionnée sur le développement durable et s'est intégrée à la politique de la municipalité en la matière.

2• Selon une enquête réalisée en septembre 2012 par le CNLRQ.
3• Les coordonnées des Régies dont les expériences sont présentées dans ce guide figurent en annexes et sur le site www.cnlrq.org.

- *L'association loi 1901 fonde la structuration juridique des Régies, car elle est la forme juridique la plus adaptée pour mobiliser au sein de ses instances l'ensemble des partenaires qui composent le territoire. Ainsi, le conseil d'administration d'une Régie s'organise autour de trois ou de quatre collèges distincts : collège des habitants majoritairement représentés au sein des instances, collège des élus de la collectivité, collège des bailleurs sociaux et collège des partenaires socio-économiques (associations du territoire concourant à la réussite du projet Régie). Les habitants, les élus et les bailleurs sociaux forment ce qu'il est convenu d'appeler le triptyque fondateur de la Régie.*

- *Représentés le plus souvent par des associations d'habitants, les habitants sont au cœur des enjeux du projet de citoyenneté décliné par le projet Régie. Dans le projet de Régie, les habitants interviennent à trois niveaux : ils sont les premiers bénéficiaires des emplois offerts par la Régie, les premiers bénéficiaires des prestations qu'elle réalise et ils sont membres des instances dirigeantes (Conseil d'administration et Bureau). Les habitants sont ainsi mobilisés dans le projet Régie au titre de leur « légitimité d'usage ».*

- *La participation des élus de la collectivité vise à repenser les modes de gestion urbaine favorisant les logiques de co-gestion et privilégiant la participation citoyenne des habitants. Leur souci d'améliorer l'entretien des espaces publics et de favoriser la cohésion sociale constitue le plus souvent l'origine de leur engagement dans un projet de Régie. Les élus sont mobilisés dans le projet Régie au titre de leur « légitimité politique ».*

- *Les organismes de logements sociaux sont des acteurs du développement local à part entière. Ils contribuent à l'aménagement des territoires et sont propriétaires des logements locatifs destinés aux habitants ciblés par les Régies. A ce titre, la Régie est un opérateur de proximité immédiate apte à conduire des travaux de réhabilitation et de maintenance en associant les habitants. Pour les bailleurs sociaux, c'est la double prestation réalisée par les Régies qui emporte leur adhésion (réalisation d'une prestation technique doublée d'une mission de veille et de recréation de lien social). Les organismes de logements sociaux sont mobilisés dans le projet Régie au titre de leur « légitimité patrimoniale ».*

- *C'est l'expertise partagée de tous les acteurs de la Régie qui en fait sa force et sa singularité.*

- *Au 1er septembre 2012, on comptait 129 Régies de Quartier situées en milieu urbain et 9 Régies de Territoire en milieu rural ou semi-rural.*

I. Le développement durable au cœur du projet Régie

I.1 Lutter contre la précarité énergétique

Le groupe de travail « précarité énergétique » du plan bâtiment du Grenelle de l'Environnement a proposé la définition suivante de la précarité énergétique dans son rapport remis en janvier 2010 à Valérie Létard, alors Secrétaire d'Etat à l'écologie : « est en précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.[4] »

Les causes peuvent être diverses, mais on distingue généralement trois origines à la précarité énergétique :

- la faible qualité des logements, en particulier la faible qualité de l'isolation thermique qui a pour effet une surconsommation d'énergie afin d'atteindre un niveau de confort minimal ;
- le recours à des énergies coûteuses pour le chauffage, notamment l'électricité en France ;
- la faiblesse des revenus d'une partie des ménages qui entraîne des difficultés à régler les factures.

Aujourd'hui, plus de 13% de la population française, soit environ 8 millions de personnes, vit sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire 950 € par mois. Certaines catégories, comme les familles monoparentales, sont plus touchées que d'autres.[5]

La Grande-Bretagne est le seul pays à avoir fixé un seuil chiffré précis afin de définir la notion de précarité énergétique. Y est considéré en situation de précarité énergétique un ménage qui consacre plus de 10% de ses revenus à atteindre un niveau acceptable de confort thermique. Comme tous les indicateurs, celui-ci est critiquable et ne permet pas de bien appréhender les situations de précarité énergétique, notamment lorsque les personnes font le choix d'arrêter de se chauffer afin de limiter les dépenses, il permet cependant une première approche des populations concernées.

En France, selon une publication de l'INSEE de mai 2011, 3,8 millions de ménages consacrent plus de 10% de leur budget à leurs dépenses d'énergie. Sans surprise, la précarité énergétique concerne principalement les familles de milieux modestes. *« La précarité énergétique constitue une forme de double peine : les 20% de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus importante que les 20% de ménages les plus riches (source ADEME).*

En cause, l'état des logements dont la performance thermique est généralement mauvaise, voire exécrable. Les équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, souvent vétustes, participent également à gonfler la facture énergétique des plus pauvres, surtout dans le parc privé. Les impayés d'énergie, en constante augmentation, ne sont que la partie émergée de l'iceberg : les diagnostics effectués au domicile des ménages en difficulté révèlent souvent que les ménages pauvres se privent pour ne pas générer de trop grosses factures. »[6]

4 • Cette définition figure dans la loi n°2010-788 dite « Grenelle 2 »
5 • Réseau RAPPEL (Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique dans le Logement), précarité énergétique – état des lieux et propositions, mars 2011
6 • Site de RAPPEL au 30 janvier 2012 : www.precarite-energie.org

« En 2011, 15% des saisines reçues par le médiateur national de l'énergie relevaient de difficultés de paiement, avec une dette moyenne, tous dossiers confondus, de 1 900 €. La crise économique et les hausses du prix de l'énergie (+25% pour les tarifs réglementés du gaz en deux ans, +8% pour ceux de l'électricité) ont détérioré la situation financière fragile des foyers monoparentaux, retraités aux faibles pensions, titulaires des minima sociaux, personnes en surendettement.[7] »

La situation devrait encore s'aggraver du fait de l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité (liée à la raréfaction de certaines énergies comme le pétrole et le gaz, et à l'augmentation de la consommation énergétique de pays en développement). Dans sa lettre bimensuelle (lettre de janvier-février 2012), le médiateur national de l'énergie, indique que *« l'augmentation des prix de l'énergie est inéluctable, et ce dans ses trois composantes : la fourniture, l'acheminement et les taxes. »*

Le médiateur rappelle d'autre part quelques chiffres-clés en ce qui concerne les dépenses énergétiques moyennes des ménages français : *« 2 900 €, c'est le budget énergie annuel moyen d'un ménage français en 2010, qui se répartit de la manière suivante : 1 600 € pour l'énergie domestique ; 1 300 € pour les carburants. 32%, c'est le pourcentage d'augmentation du budget moyen consacré à l'électricité et au chauffage, selon une enquête de l'Institut national de la consommation, sur 10 ans (2000-2010). »*

Concrètement, la précarité énergétique se traduit par différentes conséquences difficiles à vivre pour les personnes concernées :

- l'aggravation des difficultés financières des familles à faibles revenus ;
- la dégradation du confort, un logement mal chauffé devenant rapidement humide et malsain ;
- le sentiment d'injustice sociale ;
- des situations de fatigue ou de maladie ;
- des situations d'insécurité liées à l'utilisation de chauffage d'appoint dans des conditions inadéquates.

7 • Rapport national 2011 du médiateur national de l'énergie

Aux dégradations des conditions de vie des familles, à la précarité énergétique et à la faible performance énergétique des logements s'ajoutent des conséquences néfastes pour l'environnement : un gaspillage d'énergie lié à la surconsommation et des émissions importantes de CO2.

Partant du constat de la part importante de l'énergie dans le budget des ménages modestes, des Régies de Quartier se sont engagées dans des actions de prévention de la précarité énergétique et de sensibilisation aux économies d'énergie. A partir de l'objectif de baisse des factures énergétiques et plus globalement de baisse des consommations inutiles, l'action des Régies sur les modes de consommation s'inscrit pleinement dans la recherche d'un modèle de développement plus sobre impliquant la suppression des gaspillages et la préservation des ressources naturelles.

La précarité énergétique représente un levier pour développer des actions locales qui entrent dans le cadre du développement durable. En contact avec les habitants en précarité énergétique qui s'adressent bien souvent aux Régies lorsqu'ils rencontrent des difficultés à payer leur facture, les Régies sont particulièrement légitimes et pertinentes pour investir le champ de la lutte contre la précarité énergétique. Elles ont un accès et une connaissance de terrain privilégiés et constituent ainsi des actrices incontournables des projets de lutte contre la précarité énergétique.

Par ailleurs, la lutte contre la précarité énergétique s'inscrit dans les préoccupations environnementales majeures des Régies de Quartier, à savoir :

- **l'environnement et le cadre de vie :** la lutte contre la précarité énergétique doit permettre une amélioration des conditions de vie des habitants à faibles revenus, logés parfois dans des « passoires thermiques ». Ce chantier participe également d'un enjeu plus global de lutte contre le changement climatique ;

- **les énergies renouvelables :** les solutions alternatives que représentent les énergies renouvelables vont dans le sens à la fois d'une baisse de la consommation énergétique des ménages et du coût de la facture en énergie. L'augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables s'inscrit dans les objectifs communautaires de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale en 2020[8] ;
- **l'éducation et la sensibilisation :** informer, sensibiliser les habitants des quartiers à la problématique de la précarité énergétique permettra de changer progressivement les comportements et d'adopter des démarches préventives. De plus, les outils techniques et financiers ne sont pas adaptés à la population des Régies de Quartier qui doit d'abord s'approprier les enjeux que représentent le développement durable et la lutte contre la précarité énergétique.

La démarche mise en œuvre par les Régies vise à démontrer que l'accompagnement des ménages pour qu'ils réduisent leurs factures énergétiques, pour mieux maîtriser leur consommation et intégrer des éco-gestes au quotidien permet de :

- limiter le recours aux aides aux impayés de factures énergétiques et donc contribuer à rationaliser ces aides publiques ;
- limiter la dégradation du bâti ;
- acquérir une autonomie dans l'appropriation de leur logement et donc apporter une plus-value sociale ;
- enclencher un cercle vertueux dans le domaine du développement durable.

La porte d'entrée des actions mises en œuvre par les Régies est le pouvoir d'achat.

Le travail éducatif sur la consommation d'énergie s'articule naturellement aux actions de sensibilisation sur les possibilités d'accès aux tarifs sociaux de l'énergie et aux actions permettant de limiter la consommation de divers flux (eau, déchets, énergie).

8 • « Paquet énergie climat » de la Commission européenne du 23 janvier 2008

Rendre effectifs les droits énergétiques

Plusieurs dispositifs existent permettant de venir en aide aux familles ayant des difficultés de paiement des factures d'énergie :

- **les fonds de solidarité énergie :** intégrés dans les fonds solidarité logement (FSL), ils sont mis en place par l'Etat, les Conseils généraux, les CAF, la Mutualité sociale agricole, les fournisseurs d'énergie, les CCAS, les collectivités locales et s'adressent aux locataires et propriétaires ayant des difficultés de paiement de factures d'énergie ou d'eau. La prise en charge des factures est comprise entre 50% et 80% sous forme de subvention ou de prêt sans intérêt remboursable sur les prestations sociales.
- **les CAF délivrent des aides d'urgence** en cas d'impayés d'énergie ;
- le tarif social du gaz (tarif spécial de solidarité ou TSS) figure dans la loi depuis celle du 7 décembre 2006. Depuis le 15 août 2008, les ménages à faibles revenus (dont les ressources annuelles sont inférieures à 7 771 €) ont droit à une déduction forfaitaire en fonction des usages du gaz et du nombre de personnes composant le foyer ;
- **le tarif social d'électricité (tarif de première nécessité ou TPN)** a été instauré par la loi du 10 février 2000. Il est attribué aux ménages à faibles revenus. A partir de 2011, le rabais moyen appliqué aux bénéficiaires du tarif de première nécessité est compris entre 40% et 60%, soit une réduction moyenne annuelle d'environ 95 € ;
- **depuis le 8 mars 2012, l'attribution des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité est automatique.**

En 2011, environ 600 000 foyers ont bénéficié du tarif social pour l'électricité et 300 000 pour le gaz. La réduction annuelle moyenne sur les factures d'électricité était alors de 90 € par ménage. Cependant, l'obtention des tarifs sociaux n'étant pas automatique à l'époque, de nombreux foyers éligibles n'en ont pas bénéficié et ont rencontré des difficultés à payer leur facture énergétique.

Plusieurs Régies ont signé des conventions de partenariat avec des fournisseurs d'énergie. Les Régies font alors de la médiation entre les habitants, clients de ces fournisseurs, et leurs services en charge des personnes en difficulté de paiement. Pour les Régies, il s'agit de faire connaître leurs droits aux tarifs sociaux aux personnes concernées. Les Régies sont bien ici dans leur rôle de facilitatrices d'accès aux droits pour les habitants de quartiers populaires en même temps qu'elles agissent pour leur pouvoir d'achat.

Histoire de Régie

À Flers dans l'Orne, la Régie est signataire de conventions avec GDF SUEZ et EDF…

La Régie des Quartiers Arc-en-ciel de Flers dans l'Orne a signé une première convention avec GDF SUEZ en 2010, dans le cadre de la convention-cadre GDF SUEZ-CNLRQ, afin de permettre à la Régie d'être médiatrice entre les clients GDF de son quartier et les services de GDF en charge de personnes en difficulté de paiement. La Régie a pour mission de communiquer autour de cette action et des possibilités de gestion de la facture énergétique (tarifs sociaux, étalement du paiement, aides et dispositifs à solliciter…) ainsi que d'accompagner dans leurs démarches les personnes la sollicitant.

Le partenariat a été reconduit dans la perspective pour la Régie de coupler cette action avec celle menée avec EDF. Il s'agit ici de mener des actions sur l'ensemble de l'immeuble où est implantée la Régie, immeuble comptant une vingtaine de logements habités. L'accompagnement s'étale sur un an, et prévoit des visites et points d'étapes réguliers ainsi que la fourniture et l'installation de Kits Energie Solidarité EDF. A l'issue de cette expérimentation, les deux partenaires pourraient reconduire l'action sur un parc de logement plus important.

La mobilisation des Régies sur l'accès aux droits énergétiques constitue une première étape pour renouer le contact avec des habitants qui peuvent avoir tendance à couper tout lien social et risquer donc de basculer dans l'exclusion. Au-delà des droits énergétiques, c'est le maintien et le développement du lien social qui importent aux Régies.

Les fournisseurs d'énergie et les bailleurs ont, de leur côté, intérêt à solvabiliser leurs clients. Ces sociétés et les bailleurs trouvent dans les Régies des intermédiaires qui permettent de communiquer sur les tarifs sociaux, et surtout d'entrer en contact avec des personnes en précarité énergétique. C'est là la reconnaissance du positionnement particulier des Régies et de leur légitimité et capacité à entrer en relation avec les habitants.

Si les Régies passent des conventions avec les fournisseurs d'énergie, elles ne deviennent pas pour autant des services de recouvrement de ces sociétés. Dans le cadre de ces conventions, c'est aux côtés des habitants que se positionnent les Régies : en plus de faire connaître les tarifs sociaux de l'énergie aux intéressés, elles commencent un travail d'accompagnement de fond des familles en situation de précarité énergétique pour provoquer notamment une prise de conscience et un changement des comportements.

Parole de partenaire

À Angers, une relation de proximité entre la Régie et les habitants…

« En 2007, un réseau de partenaires locaux a été mis en place afin d'entrer en contact et de conseiller les clients les plus fragiles sur les contrats de fourniture. Nos partenaires sont des associations et notamment des Régies de Quartier. On s'est trouvé des affinités et des intérêts à travailler ensemble.

Les intervenants sont formés sur les économies d'énergie et reçoivent des informations. La Régie accueille les habitants et aide à régler la difficulté rencontrée. Pour GDF SUEZ, c'est un partenaire, comme les travailleurs sociaux. La Régie a accès à un numéro de téléphone dédié et dispose d'une délégation pour négocier des délais de paiement.

Les Régies se situent entre les clients et nous. Pour différentes raisons, les clients ne prennent pas contact avec les services de GDF SUEZ et ne vont plus voir les travailleurs sociaux. Avec la Régie, la relation est différente, l'intervenant de la Régie apparaît plus neutre, il peut donc entrer plus facilement en relation. Il y a une relation de proximité, les habitants et l'intervenant de la Régie parlent le même langage. »

Jean-François Vandyck, correspondant solidarité GDF SUEZ en Mayenne et Maine-et-Loire

Tout un travail éducatif peut être réalisé à la fois sur la consommation d'énergie, de gaz et d'électricité, mais également sur la consommation d'eau et la consommation tout court. Nous sommes ici au cœur de la problématique du développement durable pour les Régies.

Parole de partenaire

La Régie, une interlocutrice neutre en capacité d'accompagner les familles

« Mâcon Habitat travaille depuis de nombreuses années avec la Régie Inter-Quartiers de Mâcon. Cette collaboration était surtout centrée sur le nettoyage de nos parties communes.

En 2011, Mâcon Habitat et la Régie Inter-Quartiers de Mâcon se sont associés pour réaliser un appartement pédagogique sur les économies d'énergie. L'objectif était d'apporter un service supplémentaire, à la fois aux locataires mais aussi au personnel de proximité des deux entités.

Pour renforcer encore nos actions sur la thématique des économies d'énergie, nous avons décidé de mettre en place une opération spécifique de mesure des économies sur un immeuble situé au Nord de Mâcon. Naturellement, un partenariat avec la Régie pour réaliser l'accompagnement personnalisé des familles s'est imposé. Deux avantages à cette nouvelle collaboration :

- *une connaissance dans le domaine, capitalisée grâce au logement témoin ;*
- *une neutralité certaine pour rencontrer les familles tout en connaissant le quartier et son histoire.*

Le résultat fut très positif, car la consommation électrique des ménages a baissé de 13% en moyenne sur les factures d'électricité. »

Nicolas Berthon,
Directeur des services de proximité à Mâcon Habitat

Parce que nous ne les voyons pas et ne les touchons pas, l'énergie électrique et le gaz naturel paraissent ne pas avoir de réalité, pourtant ces énergies ont un prix et les factures pèsent lourd dans le budget des ménages modestes. Sur la base de l'étude « budget des ménages », l'ADEME montre qu'entre 2001 et 2006, la part du budget des ménages consacrée à l'énergie a fortement augmenté pour les ménages les plus pauvres : environ 50% pour le premier quintile[9] de la population, 20% pour les deuxième et troisième quintiles, tandis qu'elle a diminué pour le dernier quintile, celui des ménages les plus riches.[10]

La pression financière ressentie par les classes pauvres, modestes et moyennes repose sur l'augmentation des dépenses contraintes sur une longue période : loyer, électricité, gaz, eau, télécommunications, assurances… Les dépenses contraintes représentaient 21% du budget des classes moyennes inférieures en 1979 contre 38% aujourd'hui. L'effort financier lié aux dépenses contraintes des catégories les plus pauvres a doublé en 30 ans, passant de 24% à 48% de leur budget.[11]

Face à cette dégradation du pouvoir d'achat – et donc des conditions de vie – des catégories modestes, plusieurs registres d'actions sont envisageables :

- le traitement des difficultés de paiement, qui passe par une information sur les dispositifs d'aide existants. Nous nous situons ici sur les actions d'accès aux droits (cf. ci-dessus) ;
- une amélioration de la qualité des habitations et, en premier lieu, de

9 • La population des ménages est ici répartie en 5 groupes de même taille (20% chacun) selon les revenus. Le premier quintile correspond donc au cinquième de la population des ménages ayant les plus faibles revenus, et le cinquième quintile est constitué des ménages les plus aisés.
10 • Source : réseau RAPPEL, janvier 2011
11 • Idem

l'isolation des logements, l'énergie la moins chère étant l'énergie non consommée. Il s'agit également de remplacer les équipements énergivores des logements par d'autres plus économes. Ces interventions sont de la responsabilité des bailleurs pour l'isolation et le chauffage, mais peuvent également relever des locataires, le remplacement des ampoules électriques par des modèles à basse consommation étant l'exemple habituellement cité ;

- une optimisation des abonnements énergétiques. Selon les offres, les tarifs réglementés ou non, les abonnements - partie fixe des montants facturés - différent, de même que le coût des kilowatts-heures consommés. Les premiers kilowatts-heures consommés sont généralement plus chers que les suivants, c'est pourquoi on parle de dégressivité tarifaire ;

- un travail sur les modes de consommation, notamment dans le prolongement et en accompagnement de l'installation d'équipements énergétiquement sobres.

Le travail sur la consommation énergétique des familles vise à sensibiliser aux économies d'énergie et à faire prendre conscience que chacun peut influer sur le montant de sa facture énergétique sans pour autant diminuer son niveau de confort et sa qualité de vie : il vise à rendre chacun acteur. Il ne s'agit nullement de culpabiliser les habitants consommateurs du montant de leurs factures énergétiques ni de sous-entendre que les changements individuels de consommation peuvent seuls résoudre la question de la précarité énergétique. Des changements concernant la qualité des logements, les modes de chauffage (l'abandon du chauffage électrique notamment), les tarifs de l'énergie (on parle beaucoup actuellement de tarifs progressifs suivant le niveau de consommation) sont les principaux vecteurs de lutte contre la précarité énergétique.

Parole de partenaire

Une connaissance du territoire…

« J'ai commencé à travailler avec des Régies de Quartier il y a 3 ans… Aujourd'hui, nous travaillons avec celles de Mâcon, de Chalon-sur-Saône, du Creusot, de Nevers et ça se passe bien, très bien même. Nous avons travaillé sur les comportements avec le Kit Energie Solidarité sur Mâcon, à notre initiative, puis avec le bailleur. Ça a bien marché. Le plus difficile est de faire ouvrir la porte aux locataires… Les Régies ont un ancrage fort, elles connaissent bien le territoire, les habitants. Du coup, les familles acceptent d'être accompagnées. »

Frédéric Marascia, Correspondant solidarité EDF en Côte-d'Or et Saône-et-Loire

L'intervention des Régies diffère notablement des opérations de médiation sortante réalisées par les fournisseurs d'énergie. Lorsque ceux-ci prennent contact avec l'un de leurs clients, ils sont immédiatement perçus comme des agents de recouvrement même si leurs motivations ne se limitent pas à cet aspect. Pour les fournisseurs d'énergie, l'intervention en direction de leurs clients, et ce terme n'est pas neutre, s'inscrit dans une politique de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et non dans une problématique d'accompagnement social ou d'éducation.

Le travail sur les comportements vise à redonner du pouvoir d'achat et à faire prendre conscience qu'il est possible de consommer moins tout en vivant aussi bien ou mieux. Il s'inscrit dans le refus de l'assistanat et dans le travail éducatif et de responsabilisation que mènent les Régies.

Histoire de Régie

A Montreuil, des habitants sensibilisent d'autres habitants à la maîtrise de l'énergie…

La Régie travaille en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie « Maîtrisez Votre Energie » (MVE) depuis 2010. Au début, le partenariat s'est noué autour de l'activité second œuvre du bâtiment (pose de petits équipements). Un autre partenariat s'est mis en place lors de la réhabilitation des bâtiments menée par l'OPHM : des compteurs individuels ont été installés, l'affectation des charges s'est faite au m², ce qui a notamment conduit à une augmentation des charges pour les familles nombreuses.

Pour que les habitants soient au mieux informés de ce changement et en mesure d'adapter leurs comportements, il a été décidé de former un groupe d'habitants-relais à la problématique des éco-gestes, afin qu'ils sensibilisent ensuite les autres habitants et nouveaux locataires. La Régie a été chargée d'informer les habitants de cette démarche, de constituer le groupe d'habitants-relais et de le mobiliser et, en 2011, une formation a été régulièrement dispensée par MVE à ce groupe. En 2012, les salariés de l'équipe second œuvre du bâtiment ont été formés par MVE à la thématique des économies d'énergie.

Ainsi, la porte d'entrée de la Régie sur le développement durable est liée aux questions énergétiques et à l'actualité du quartier. Cette réhabilitation des bâtiments nécessite une adaptation des comportements afin de prévenir une hausse excessive des factures énergétiques. La Régie a agi conjointement avec l'acteur local compétent sur les questions énergétiques, à savoir MVE.

L'accompagnement du changement des comportements prend de multiples formes. Les opérations « Kit Energie Solidarité » EDF en fournissent un exemple. A partir de la pose de petits équipements (ampoules basse consommation, coupe veille, mousseur…), il s'agit de faire prendre conscience et d'expliquer qu'il est possible de baisser significativement sa consommation, et donc sa facture d'énergie. Les Régies sont particulièrement pertinentes dans ce travail d'explication, de sensibilisation aux économies d'énergie et au développement durable en général. Elles viennent compléter des initiatives institutionnelles comme les Espaces Info Energie[12], initiatives utiles mais qui souvent ne suffisent pas.

Le travail mené par les Régies sur la consommation concerne l'habitat ancien, l'habitat rénové et l'habitat neuf. On retrouve par exemple la nécessité de ce travail éducatif dans le cas de bâtiments basse consommation ou lors d'opérations de rénovation, lorsque le système de chauffage collectif est remplacé par des installations individuelles ou lorsque des robinets thermostatiques sont installés. Si le mode de consommation n'est pas adapté aux nouveaux équipements, on constate très souvent une envolée des factures de chauffage.

Aujourd'hui, on sait construire des logements en haute qualité environnementale ou des bâtiments basse consommation. Ce qu'on sait moins bien faire, c'est accompagner les habitants à changer leur façon de vivre dans leurs logements. C'est un ensemble de gestes quotidiens, de réflexes qu'il faut acquérir. Ne pas placer un réfrigérateur à côté d'un chauffage, renouveler l'air du logement, mais ne pas laisser les fenêtres ouvertes… Cela ne va pas de soi et nécessite souvent explications et accompagnement pour adopter de nouveaux comportements conjuguant qualité de vie et diminution des factures énergétiques. Tout l'enjeu du développement durable se situe précisément au niveau des comportements individuels.

Ce travail auprès des familles réalisé par les Régies permet d'entrer en relation avec les habitants et de tisser du lien social. A partir de situations individuelles et en travaillant sur celles-ci, il s'agit de permettre à chaque habitant de se situer dans un collectif, les habitants de l'immeuble, de l'îlot, du quartier. Se situant au cœur de démarches participatives et visant à créer du collectif, les Régies contribuent à la vie citoyenne et à la démocratie.

12 • Les Espaces Info Energie ont été initiés par l'ADEME en 2001 pour sensibiliser et informer le grand public. La mission première des conseillers de ces espaces est de proposer aux particuliers des conseils et solutions concrètes pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage...) et recourir davantage aux énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse…).

Elargir la réflexion à d'autres domaines que l'énergie

La maîtrise des consommations de gaz et d'électricité constitue une priorité et une porte d'entrée privilégiée pour engager un travail sur la consommation. Celui-ci rejoint les problématiques du tri sélectif des déchets ou des jardins en pied d'immeubles. C'est bien une réflexion globale sur la consommation qui est portée par le projet Régie.

De la facture de gaz ou d'électricité à la facture d'eau, il n'y a qu'un pas logique à franchir. 183 €, c'est le montant moyen de la facture d'eau potable par personne en 2008. De 2004 à 2008, le prix moyen de l'eau a augmenté de 3,3% par an, plus rapidement que la hausse de 1,9% par an de l'indice des prix à la consommation des ménages[13]. Pour les années à venir, des hausses sont annoncées. Les causes de cette augmentation sont diverses, mais on peut citer les coûts de traitement, directement liés à l'augmentation de la pollution par les pesticides et les nitrates (nous retrouvons ici les problématiques environnementales et leurs impacts sur les coûts) et le remplacement de la moitié des 560 000 km de canalisation ayant plus de quarante ans.

13 • Source : Commissariat général au développement durable – Observation et statistique n°67 de décembre 2010

Pour l'eau, comme pour l'électricité ou le gaz, c'est un ensemble de petits gestes quotidiens que les Régies expliquent, permettant ainsi de préserver cette ressource fondamentale en diminuant la consommation et la facture correspondante. Ne pas laisser l'eau couler si on ne l'utilise pas, à plus forte raison s'il s'agit d'eau chaude, acquérir « le réflexe économie des fluides », voilà l'enjeu de l'accompagnement mis en œuvre par les Régies dans le champ de la précarité énergétique. Cette étape se prolonge en une multitude de réflexions et gestes modifiant la consommation quotidienne.

Préférer le vinaigre blanc aux détartrants spécifiques, le savon aux nettoyants ménagers souvent chers, s'interroger sur l'alimentation et réapprendre à cuisiner, tout un champ s'ouvre pour faire des économies, réorienter la consommation vers des produits réellement utiles, tout en réapprenant des gestes de convivialité dans le cas de la cuisine par exemple. Nous sommes au cœur d'un modèle de développement au service de l'humain. Pour les Régies, ces actions sur la consommation sont au cœur de leur projet d'éducation populaire.

Qu'elles parlent d'économie sociale et solidaire, d'éducation populaire ou de développement durable, les Régies de Quartier et de Territoire sont porteuses d'un projet de transformation sociale qui place les habitants et familles des quartiers populaires au centre des questions de développement économique et de mode de consommation.

A Mâcon, Luce chasse les « énergloutons » dans un appartement pédagogique…

La Régie Inter-Quartiers de Mâcon, la ville de Mâcon et le bailleur Mâcon Habitat ont conçu et réalisé un appartement pédagogique dédié aux économies d'énergie domestique. Situé au cœur du quartier de Marbé, l'appartement pédagogique a pour objectif d'offrir aux habitants de la ville un espace d'accueil, d'information et d'animation sur ce sujet. L'information disponible se veut pédagogique et pratique et aborde à la fois les comportements et les petits équipements permettant de réduire la consommation énergétique. L'appartement pédagogique sert également d'outil de formation pour des salariés de l'OPAC Mâcon Habitat, amenés à être en contact avec les locataires.

L'appartement est composé de cinq espaces : l'entrée, la cuisine, la salle de bain, le salon et un espace bureau. Chaque espace est consacré à une thématique et identifié par un code couleur différent. La Régie a développé des panneaux de communication autour d'un petit personnage, « Luce », qui chasse partout les « énergloutons » dévoreurs d'énergie. La démarche est très pédagogique et permet ainsi de s'adresser à tous les publics y compris aux enfants. L'appartement est très visité et accueille des groupes divers : habitants, enfants des Points Enfants Loisirs et de classes élémentaires du quartier, associations, professionnels sociaux…

Cette opération est véritablement le fruit d'un partenariat : les locaux sont prêtés par la ville, les travaux et l'achat d'équipement ont été réalisés par MÂCON Habitat, et la Régie assure l'animation. Le financement du fonctionnement n'est cependant pas pérennisé à ce jour.

Le travail engagé sur les économies d'énergie s'est prolongé par une action d'accompagnement des habitants d'un bâtiment complet autour d'un « Kit Energie Solidarité » EDF qui a concerné 23 foyers. Il s'agit à la fois d'installer des équipements financés par Mâcon Habitat (réducteur de douche, mousseur, ampoules basse consommation, coupe-veille…) et d'accompagner les foyers pendant une année à raison d'un rendez-vous mensuel, dans le but de faire baisser leur facture énergétique.

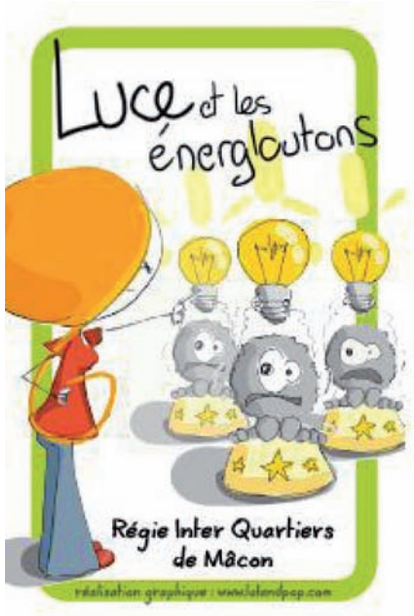

Luce, fil conducteur de la visite de l'appartement pédagogique de Mâcon

En résumé

Agir sur la précarité énergétique

Y aller, pourquoi ?

- La précarité énergétique concerne en premier lieu les familles des milieux populaires, les habitants des quartiers où sont implantées les Régies.

- La précarité énergétique concerne les habitants d'abord, mais aussi les fournisseurs d'énergie (impayés) et les bailleurs (dégradation du bâti). Par leur nature même, les Régies de Quartier sont particulièrement pertinentes et légitimes pour intervenir auprès des habitants, pour les accompagner et les aider à faire valoir leurs droits énergétiques et, au-delà, pour engager un travail sur les comportements et façons de consommer.

- A travers les interventions sur la précarité énergétique et plus largement sur la consommation, les Régies affirment un modèle de développement durable solidaire, un modèle de développement économe du point de vue des ressources environnementales et ayant une finalité sociale, la réponse aux besoins des familles des quartiers populaires.

Y aller, comment ?

- Identifier les acteurs locaux intervenant sur les questions énergétiques et les rencontrer (correspondants solidarité des fournisseurs d'énergie ; bailleurs sociaux ; Agence Locale de l'Energie ; Espace Info Energie ; Unis Cité et Médiaterres ; associations locales…).
- Se rapprocher des bailleurs sociaux pour savoir si une problématique de précarité énergétique a été identifiée chez leurs locataires et si des actions auxquelles la Régie peut s'associer ont été envisagées.
- Former les salariés de la Régie à la problématique de la maîtrise des énergies et du repérage des situations de précarité énergétique (en lien avec les fournisseurs d'énergie, l'ALE ou l'EIE).
- Proposer des solutions adaptées aux problématiques locales pouvant être assurées par la Régie (suivi à domicile de familles ; installation de kits pour réaliser des économies d'énergie fournis par les bailleurs ou les fournisseurs d'énergie ; constitution d'un groupe d'habitants-relais pour sensibiliser les nouveaux locataires à la maîtrise des énergies ; organisation d'ateliers sur la thématique dans le cadre d'évènementiels type semaine du développement durable ; information des locataires sur leurs droits et les différents types d'abonnements ; animation d'appartements pédagogiques…).

Y aller, quels avantages ?

- Agir sur la consommation d'énergie et d'eau, c'est par extension diminuer le montant des factures et donc améliorer le pouvoir d'achat des familles populaires.

L'intervention sur la précarité énergétique constitue une porte d'entrée pour engager un travail sur les comportements et façons de vivre.

- Le travail auprès des familles sur la précarité énergétique permet d'entrer en relation avec les habitants et d'entreprendre avec eux une véritable démarche d'éducation populaire.
- L'intervention sur la précarité énergétique, et plus largement sur la consommation, permet la création de postes d'éco-médiateurs dans les Régies.

I.2 Du tri sélectif au réemploi

Parole d'acteur

« La Régie de Mâcon s'est constituée à partir d'une action sur les déchets. Après, nous avons tiré le fil et mis en place différentes activités.

Tout est parti du constat sur un immeuble : les conteneurs à déchets étaient trop petits et débordaient, les déchets devenaient envahissants, les rats s'installaient… Plus grave encore, la dégradation de l'environnement entraînait un rejet des habitants de cet immeuble par les autres habitants. Le règlement de ce problème lié aux déchets permettait par là-même d'intervenir sur le lien social. Nous avons commencé par un travail sur les conteneurs, puis nous avons continué avec le tri sélectif parce que ça permet de diminuer le volume des déchets, de mieux les traiter et donc de faire baisser la taxe liée au traitement des ordures ménagères.

Et puis après, nous avons travaillé sur le fleurissement avec les parents et les enfants de l'immeuble. Celui-ci est devenu un exemple sur le quartier, c'était gagné. C'est à partir de là que la Régie s'est développée. On peut vraiment dire que, dès l'origine de la Régie, la problématique du développement durable était présente, à travers des activités basiques mises en place et que l'on rencontre dans beaucoup de Régies. »

Alain Sève, ancien Directeur de la Régie de Mâcon

Beaucoup de Régies interviennent sur la collecte des encombrants ou le nettoyage des abords des conteneurs à ordures. Ces prestations économiques, le plus souvent achetées par les bailleurs, permettent une intervention sur différents registres :

- comme activités supports, elles permettent de salarier des habitants du quartier et de construire avec ceux-ci des parcours d'insertion globaux ;
- les salaires versés aux intervenants de la Régie constituent un pouvoir d'achat, une richesse réinjectée sur le quartier. L'intervention de la Régie contribue ainsi au développement local ou micro local ;
- dans la durée, ces activités permettent la sensibilisation à des règles communes (par exemple : « on ne jette pas les déchets par les fenêtres, on les met dans les poubelles ») ;
- elles contribuent par leur nature à l'amélioration du cadre de vie, élément essentiel à l'amélioration du « vivre ensemble », et à la réappropriation des espaces publics par les habitants.

De la collecte des encombrants et du nettoyage des abords des conteneurs de déchets au tri sélectif, il n'y a qu'un pas, franchi par de nombreuses Régies, mais qui modifie notablement la nature du travail réalisé, et donc les compétences mobilisées, les perspectives de développement économique et l'image de la Régie et de ses salariés. C'est aussi à partir du tri sélectif que peut s'initier un travail sur le changement des modes de consommation, la chasse au suremballage ou le réemploi d'objets d'occasion. Cette problématique du réemploi rejoint une préoccupation des collectivités qui souhaitent mettre en place et développer des ressourceries[14]. Sur de tels projets, les Régies peuvent être sollicitées ou se positionner comme partenaires.

Des postes de travail enrichis

La mise en place du tri sélectif sur un quartier implique nécessairement différents acteurs : la ville ou l'intercommunalité à travers le service de collecte des déchets et des encombrants, la déchetterie, le ou les bailleurs, les habitants évidemment, éventuellement la ressourcerie ou la recyclerie, et d'autres acteurs. Par sa nature même, la Régie se situe au cœur de cette problématique partenariale. Le tri sélectif constitue ainsi un champ d'intervention privilégié pour les Régies de Quartier et de Territoire, champ qu'elles ont massivement investi dès les années 1990.

La mise en place du tri sélectif implique une sensibilisation préalable des habitants. Les règles du tri doivent être simples pour pouvoir être comprises de tous. Ceci implique de ne pas se limiter à des supports écrits et d'imaginer des outils imagés facilitant la compréhension par des personnes maîtrisant mal la lecture ou le français. Ce travail d'explication nécessite à la fois la compréhension des tenants et aboutissants du tri sélectif, mais aussi une bonne connaissance des quartiers et de leurs habitants. Démarrer la sensibilisation à partir d'activités en direction des enfants constitue une voie privilégiée. Les enfants sont souvent assez réceptifs aux notions de gaspillage et de réemploi. A partir d'activités ludiques, d'activités montées avec les écoles, les enfants deviennent vite des ambassadeurs des bonnes pratiques en direction de leurs parents et des adultes en général.

14 • Une ressourcerie ou recyclerie est un lieu de récupération, de recyclage et de revente de biens d'équipement usagés (meubles, livres, textiles, vaisselle…) sur un territoire donné. Il s'agit également d'un lieu d'éducation à l'environnement.

A côté des opérations de collecte des encombrants souvent réalisées, l'accompagnement à la mise en place du tri sélectif et le suivi de celui-ci entraînent la création à l'intérieur de la Régie de nouveaux postes de travail et l'enrichissement de postes existants. L'interface avec les habitants, leur sensibilisation et formation, l'évaluation et le suivi du tri constituent une fonction à part entière portée par la Régie et vient renforcer sa mission de lien social. Les postes de travail des salariés intervenant sur le nettoyage des conteneurs ou la collecte des encombrants sont eux aussi impactés, il est indispensable que les salariés soient formés aux consignes du tri sélectif, et au-delà à la compréhension de celui-ci et à ses enjeux.

On voit bien que les Régies s'impliquant dans le tri sélectif vont s'ouvrir à de nouveaux métiers, que l'on situe généralement dans « l'économie verte » ou l'éducation à l'environnement. Ces nouveaux métiers vont, pour certains d'entre eux, nécessiter un élargissement de compétences pour les postes d'exécution, tandis que des postes nouveaux et plus qualifiés pourront être créés. Ceci ouvre des perspectives de qualification pour les salariés en insertion ainsi que des possibilités de recrutement de jeunes, notamment sur des postes nouveaux.

Des perspectives de développement

En 2008, en France, 868 millions de tonnes de déchets ont été produites dont 374 millions de tonnes imputables à l'agriculture et à la sylviculture et 359 millions de tonnes imputables aux mines, carrières et activités du BTP. Toujours en 2008, les déchets ménagers représentaient 31 millions de tonnes, soit 3,6% du total des déchets[15].

Limiter la production des déchets, produire et consommer en économisant les ressources, et dans le même temps mettre en place les filières de collecte et de valorisation des déchets s'imposent de plus en plus comme des priorités. L'éco-organisme Eco-Emballages a ainsi présenté un plan destiné à recycler 400 000 tonnes d'emballages ménagers supplémentaires et prévenir la production de 100 000 autres d'ici fin 2012, afin de respecter l'objectif de 75% de recyclage des déchets d'emballages ménagers prévu par la loi Grenelle I, le taux actuel étant de 63%.

15 • Chiffres ADEME 2008

Limiter la production de déchets et mieux trier afin de recycler, il y a là tout un espace économique à explorer, un ensemble d'activités utiles à la société, créatrices d'emplois et de richesses. Pour des raisons environnementales et des raisons économiques, les activités de collecte et de valorisation des déchets deviennent des secteurs d'avenir. L'Etat, les collectivités locales et l'Union européenne encouragent par ailleurs le développement de ce secteur d'activités.

L'importance des volumes de déchets résultant de l'activité humaine pose aujourd'hui deux questions : peut-on diminuer le volume des déchets produits ? Comment valoriser les déchets ? En fait, c'est la question du type de développement économique qui est posée. Les Régies, comme d'autres acteurs sociaux et économiques soucieux d'une économie au service des besoins humains, et notamment des besoins des plus démunis, s'inscrivent par leurs pratiques dans l'affirmation d'un développement économique durable au sens qu'il peut se poursuive pour les générations futures. La préservation des ressources naturelles, le recyclage des déchets, l'attention à ne pas polluer, sont intégrés dans l'activité économique même.

Histoire de Régie

A Béthune, une ressourcerie professionnelle…

En octobre 2009, le bailleur public Pas-de-Calais Habitat propose l'activité « Chantier propre » à l'ensemble des SIAE de Béthune. Il s'agit, d'une part, de se rendre sur des chantiers pour y sensibiliser les différents acteurs au tri sélectif (pause d'affichage et distribution de flyers) et, d'autre part, de collecter certains déchets. La Régie ainsi que deux ACI se positionnent sur ce marché.

Le tri est effectué sur le chantier : déchets inertes, plâtre, bois non traités et déchets industriels spéciaux sont séparés et valorisés en partenariat avec des partenaires économiques.

Plusieurs retombées positives sont à mettre au crédit de cette opération : l'activité « Chantier propre » a permis de développer les partenariats avec des entreprises classiques pour préparer les sorties vers l'emploi et la Régie a développé cette activité et intervient maintenant sur 4 chantiers de construction neufs et 2 autres chantiers. Elle a créé en 2011 une ressourcerie professionnelle et participe à la réflexion sur le développement de nouvelles filières de recyclage.

Après deux ans d'expérimentation de « Chantier propre », la Régie répondra cette fois à un marché d'appel d'offres de services de gestion des déchets de chantier avec le bailleur Pas-de-Calais Habitat pour un prévisionnel de 4 ans. Ceci permettrait d'asseoir l'activité de la ressourcerie professionnelle, débouché final pour les chantiers propres.

Déchets triés et stockés à la ressourcerie professionnelle de Béthune

L'investissement de Régies de Quartier et de Territoire sur le tri sélectif et parfois sur la filière du réemploi, en relation avec des ressourceries ou par la création de ressourceries par exemple, contribue à positionner les Régies comme actrices économiques sur un champ d'activités porteur. Pour les bailleurs et les collectivités, tri sélectif, ressourceries, réemploi doivent se développer afin d'éviter des coûts importants de traitement des déchets. De plus en plus d'initiatives de ce type émergent, provenant d'entreprises intéressées par les profits ou d'acteurs de l'économie solidaire. Par leurs pratiques et la référence à l'économie solidaire, les Régies disposent d'une réelle opportunité pour prendre toute leur place dans ce secteur économique en émergence.

Un changement d'image pour les Régies

Le « greenwashing »[16] est à la mode, l'écologie devient un argument de vente pour beaucoup de produits de consommation courante. Il est également incontestable que les préoccupations écologiques pénètrent la sphère politique et influent sur les positionnements d'un nombre grandissant d'acteurs sociaux, économiques ou politiques. Qu'il s'agisse d'économie ou de politique, de phénomènes de marketing ou de conversions sincères, la prise en compte d'enjeux environnementaux est un mouvement de fond de notre époque.

Comment ces enjeux seront-ils pris en compte ? Réussira-t-on à conjuguer préoccupations écologiques et préoccupations sociales ? La partie n'est pas jouée, le résultat n'est pas connu, tout reste possible. L'enjeu pour les Régies est de faire profiter les habitants des quartiers populaires des retombées du développement de nouvelles filières économiques à travers la création d'activités et d'emplois.

Le développement du tri sélectif illustre bien cette problématique. La production d'ordures ménagères en France a doublé en 40 ans. Elle est passée de 170 kg par habitant et par an en 1960 à 354 kg en 2006[17]. Face à ce constat, l'objectif du Grenelle de l'environnement est de réduire les déchets ménagers de 5 kg par habitant et par an sur 5 ans. « Trier plus et mieux », telle est également l'ambition affichée par l'éco-organisme Eco-Emballages dans son plan national de gestion des déchets. Sensibilisation des habitants, simplification de la collecte, optimisation des centres de tri ou encore réduction des emballages, tous les moyens sont envisagés pour atteindre l'objectif de recyclage de 75% fixé par le Grenelle de l'environnement.

Les communes et intercommunalités ont bien compris l'intérêt qu'il y a à développer le tri sélectif à la source, car cela permet de notables économies sur la collecte et le traitement des déchets (qui doivent normalement se répercuter sur les impôts locaux). Pour cela, elles ont tout intérêt à s'appuyer sur les Régies de Quartier et de Territoire pour bénéficier de la proximité de celles-ci avec les habitants. Inversement, les Régies sont parfaitement dans leur rôle à la fois éducatif et de développement d'activités utiles à la collectivité.

16 • Ou « éco blanchiment » : pratique marketing d'une organisation pour se donner une image écologiquement responsable sans que cela ne soit forcément suivi d'effets.
17 • Selon les chiffres publiés par l'ADEME en 2009.

Histoire de Régie

À Angers, la Régie s'appuie sur des habitants-relais pour développer le tri sélectif et favoriser le réemploi…

Des conteneurs ont été installés pour mettre en œuvre le tri sélectif à la source, mais le constat est vite fait que cela ne prend pas. La mise en place d'ambassadeurs du tri ne résout pas le problème. Il faut s'y prendre autrement et commencer par sensibiliser les habitants. La Régie, forte d'initiatives antérieures de sensibilisation des habitants, s'attelle à la tâche.

Une réunion d'explication du tri sélectif est organisée, puis des visites de ressourceries. Enfin, la Régie forme des habitants-relais chargés de sensibiliser les autres habitants en étant à la fois représentatifs du quartier et en capacité de transmettre les bons gestes. Parallèlement à ces initiatives, le tri sélectif se met progressivement en place.

La Régie collecte également les encombrants dans le cadre d'une prestation pour le bailleur Val de Loire. Elle utilise un petit camion ne nécessitant pas la possession du permis poids lourd. Les salariés de la Régie effectuent un tri à la source et revendent ce qui peut l'être, ce qui contribue à diminuer la facture de traitement des déchets pour le bailleur, qui répercute cette baisse sur les charges des locataires.

Depuis 2011, un travail est par ailleurs mené de façon expérimentale avec une ressourcerie. La Régie va déposer des meubles à la ressourcerie qui les démantèle et valorise le bois pour du chauffage. L'objectif est de réduire la facturation à la déchetterie. Les éco-médiateurs de la Régie sont associés au projet.

L'implication des Régies dans la gestion des encombrants, le tri sélectif, le réemploi, les projets de ressourceries témoigne de leur légitimité pour intervenir sur ces champs et constitue par ailleurs un tremplin pour investir davantage les activités à forte valeur ajoutée écologique. Leur image s'en trouvera confortée, notamment auprès de jeunes parfois plus prompts à s'investir pour l'écologie et l'environnement que leurs aînés, sous réserve que les Régies inventent de nouvelles modalités d'intervention et requalifient les métiers traditionnels. Alors que l'insertion est parfois très mal vécue par les habitants (contrats précaires, métiers parfois ingrats…), l'investissement dans des activités innovantes à forte valeur ajoutée écologique ainsi que la mise en avant de pratiques participatives - autre thème porteur - contribuent fortement à valoriser l'action, l'image et les salariés des Régies.

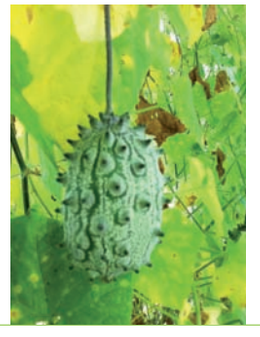

En résumé

La gestion des déchets

Y aller, pourquoi ?

- Par leur existence même et à travers leurs activités, les Régies sont pertinentes et légitimes pour conjuguer préoccupations sociales et préoccupations environnementales dans le cadre d'activités économiques.
- Le tri sélectif est bien souvent un prolongement de l'activité des Régies concernant la collecte des encombrants.
- Inciter au tri sélectif s'appuie sur les contacts avec les habitants et favorise ce contact.
- Le développement du tri sélectif peut se traduire par une baisse de la taxe de traitement des ordures ménagères, c'est donc une action bénéfique pour les habitants.

Y aller, comment ?

- A partir de son activité de gestion des encombrants et/ou de répurgation, identifier les problématiques locales de gestion des déchets (dépôts sauvages d'encombrants ; conteneurs enterrés mal utilisés ; jets d'ordures par les fenêtres ; mauvaise utilisation des bacs de tri ; condamnation des vide-ordures…).
- Se rapprocher des bailleurs sociaux, villes et communautés d'agglomération (SICTOM ou SYCTOM) pour envisager ensemble des solutions adaptées à ces problématiques.
- Mobiliser une ou deux personnes-ressources habitant dans l'immeuble (gardien, membre de l'amicale de locataires…).
- Proposer des actions adaptées (sensibilisation au tri via un porte-à-porte et/ou en pied d'immeubles, à partir d'un questionnaire et de jeux ; mise en place d'actions ludiques dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets ; organisation d'ateliers sur le cycle des déchets ; visites de centres de tri ; embauche d'ambassadeurs du tri ; constitution d'un groupe d'habitants-relais sur le tri, les achats responsables…).
- Mettre en place plutôt 2 ou 3 actions qui seront répétées toute l'année que 10 actions qui ne seront déployées qu'une fois. Commencer par la mise en place d'animations simples et ludiques pouvant à la fois toucher les enfants et les adultes. La 1ère année, éviter toute action sous forme de conférence, débat, discussion.
- Réaliser une campagne de communication en amont auprès des habitants, par tract, affichage et contact direct. Leur expliquer la démarche, le déroulement du programme d'actions et les acteurs prenant part au projet.
- Mettre en place un suivi avec des indicateurs (pesée des objets collectés en pied d'immeubles, nombre de participants aux actions…). Faire une restitution régulière par affichage dans les halls.
- Si les partenaires y sont favorables, étudier la faisabilité de la mise en place d'une ressourcerie.

Y aller, quels avantages ?

- Intervenir aux différentes étapes de la gestion des déchets, c'est mettre un pied dans « l'économie verte » appelée à se développer dans les prochaines années.
- S'investir dans la mise en place du tri sélectif permet de qualifier les postes affectés au traitement des encombrants ou à l'entretien de conteneurs, mais aussi de créer de nouveaux postes de travail qualifiés chargés de la sensibilisation.
- S'investir dans le tri sélectif contribue à affirmer la Régie comme actrice du développement durable.
- Les activités connexes (animations, événements festifs…) concourent à recréer du lien social.
- Cela permet de faire connaître la Régie en tant qu'association plutôt qu'uniquement par ses activités d'insertion.

I.3 Les jardins solidaires : une ouverture à de multiples activités

De l'intervention sur les espaces verts à la gestion différenciée, au fleurissement du quartier ou à l'animation de jardins, il y a là une suite logique pour de nombreuses Régies. Que l'on parle aujourd'hui de jardins en pied d'immeubles, de jardins familiaux (rassemblés dans la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs) ou de jardins communautaires (des jardins gérés par un groupe d'habitants et qui voient le jour dans les années 1970 à New York et en 1997 à Lille), ces initiatives poursuivent et parfois refondent la tradition des jardins ouvriers.

Les jardins ouvriers sont nés dans la seconde partie du XIX^{ème} siècle, souvent à proximité des usines ou dans les corons miniers. Les motivations pour la création de ces jardins sont diverses. S'il s'agit avant tout d'attacher l'ouvrier à son entreprise et de maintenir un certain calme social, il s'agit aussi d'améliorer les conditions de vie des familles en leur procurant une auto-subsistance alimentaire. Du XIX^{ème} siècle au XXI^{ème}, les réalités sociales ont beaucoup changé. Alors qu'il s'agissait antérieurement d'isoler l'ouvrier et de le soustraire aux mouvements collectifs, pour les Régies, les jardins sont aujourd'hui un lieu et un moyen de création de collectif.

Ancrées dans des quartiers populaires, les Régies de Quartier s'investissent naturellement dans des activités autour de jardins et contribuent ainsi à inventer du lien social et du collectif. On peut distinguer plusieurs types de jardins parmi ceux animés par les Régies :

- **Les jardins d'insertion.** L'objectif est de produire des légumes, des fruits, des fleurs et de les vendre. Le jardin est ici une unité de production et le maraîchage une activité support à des parcours d'insertion. Généralement, la production est commercialisée sous forme de paniers ou auprès des collectivités locales. La production n'est pas à proprement parler destinée aux habitants des quartiers populaires ;
- **Les jardins solidaires** dont la production n'est pas vendue, et qui se divisent en deux types :
  - les jardins individuels, sur un espace cogéré par la Régie et les habitants. Il s'agit très souvent de petites parcelles individuelles, première marche vers un investissement plus marqué des « habitants jardiniers » dans un jardin familial dont les contraintes sont souvent plus fortes ;
  - les jardins collectifs gérés par un groupe qui a en charge l'entretien du jardin, la culture et la récolte de la production ;
- **Les jardins pédagogiques** qui, comme leur nom le suggère, sont des espaces supports d'activités éducatives et intergénérationnelles.

Il arrive fréquemment qu'une Régie développe plusieurs types de jardins en parallèle, le plus souvent des jardins individuels, un jardin collectif et un jardin pédagogique. Les Régies qui animent ou gèrent des jardins en pied d'immeubles ou en milieu urbain mettent en avant différents apports de ceux-ci, différents axes de travail dans ce cadre :

- les jardins sont d'abord des lieux de rencontres, de socialisation ;
- ils s'inscrivent dans l'engagement du Grenelle de l'environnement de restaurer et valoriser la nature en ville, engagement repris dans la loi de programme du 3 août 2009 et dans le plan « ville durable » ;
- ils participent à la mise en œuvre de la « trame verte et bleue[18] », mesure phare du Grenelle de l'environnement visant à enrayer le déclin de la biodiversité ;
- la production de légumes ou de fruits constitue un apport économique aux familles des « habitants jardiniers » ;
- les jardins contribuent à une alimentation saine et fournissent un support à des actions éducatives.

Le CNLRQ, en s'appuyant sur les initiatives locales et fructueuses de nombreuses Régies, développe un projet national intitulé « Si T'es Jardin », et entend promouvoir un type spécifique de jardin, dont les caractéristiques principales sont :

- l'autoproduction alimentaire par et pour les habitants des quartiers populaires,
- la dimension non marchande,
- l'aménagement et l'embellissement des espaces publics en milieu urbain,
- l'utilisation de techniques agrobiologiques,
- une approche individualisée génératrice de dynamiques collectives,
- et l'inscription dans le projet politique des Régies.

18 • La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer…

Histoire de Régie

À Angers, des jardins au service du lien social…

La Régie assure aujourd'hui l'animation de quatre jardins, deux autres étant en préparation. Les terrains sont mis à disposition par la ville ou un bailleur. Les jardins ont une superficie de 500 m² environ et sont découpés en parcelles, ils sont tous situés en pied d'immeubles afin de favoriser le lien social.

Dans les jardins, on cultive des légumes, des fruits, des fleurs, sans pesticide ni engrais chimique. Comme les jardins sont en pied d'immeubles, ils sont bien visibles et ouverts aux habitants. Cela favorise le partage et la solidarité, la création de lien social. La Régie assure l'animation des jardins et les animateurs travaillent sur 3 axes : l'économique, le social et l'écologique, l'axe le plus important et à l'origine du projet étant l'axe social.

3 types de jardins coexistent :

- ***Les jardins individuels :*** *ce sont des parcelles de 20 m² et il y en a une dizaine par terrain. Les habitants intéressés par un jardin s'inscrivent auprès de la Régie et paient une cotisation de 3 € par an. La Régie gère la liste des demandes et attribue les jardins en février pour deux ans.*
- ***Le jardin collectif :*** *il permet d'abriter des projets d'habitants ou de partenaires. Chaque année, un projet est développé de février à novembre. Le projet le plus récent a été mené avec des jeunes qui ont voulu cultiver des légumes pour alimenter un camp de vacances.*
- ***Le jardin pédagogique :*** *il s'agit d'une parcelle de 40 m² sur laquelle l'animateur intervient avec des enfants. Des partenariats sont tissés avec les centres de loisirs, des écoles ou d'autres structures, des projets intergénérationnels sont montés…*

L'investissement de la Régie dans l'animation des jardins rejoint l'engagement fort de la ville d'Angers en matière de développement durable[19].

19 • Pour plus d'informations : www.angers.fr

Jardin en pied d'immeubles du quartier de Verneau, Angers

Les jardins comme support de socialisation

Le projet d'insertion défendu et mis en œuvre par les Régies va bien au-delà de l'insertion professionnelle, même si cette dimension est importante aujourd'hui. L'action des Régies vise à faire reconnaître les habitants comme des acteurs et interlocuteurs à part entière, des citoyens qui ont leur mot à dire sur leurs conditions de vie. Il s'agit là d'un processus de construction à la fois individuel et collectif. Les jardins en pied d'immeubles ou en milieu urbain constituent, de ce point de vue, des opportunités pour développer des modes de coopération nouveaux entre la Régie et la ville, et pour co-construire avec les habitants en prenant en compte leurs besoins et demandes.

Les jardins en pied d'immeubles contribuent à l'appropriation du quartier. Le jardin est géré selon des règles qui s'appliquent à tous, c'est un espace collectif, mais c'est aussi un ensemble de parcelles individuelles placées sous la responsabilité de chaque utilisateur. Par sa situation en pied d'immeubles, l'espace des jardins est visible et ouvert aux habitants, ce qui contribue à son appropriation par ceux-ci, y compris par les habitants qui ne jardinent pas.

Cette proximité permet de créer du lien social, favorise la convivialité, l'éco-citoyenneté, le partage et la solidarité. La juxtaposition d'un jardin collectif et d'un espace pédagogique à côté des parcelles individuelles évite de limiter le jardinage à des activités individuelles et permet le développement d'activités intergénérationnelles dans le jardin pédagogique. Le jardin peut être l'occasion de repas partagés, de fêtes. A une échelle restreinte, c'est la vie en société qui se recrée et se développe, où l'individu peut s'exprimer et où le groupe occupe une place en tant que telle.

L'animation des jardins par les Régies répond à la fois à des enjeux éducatifs et d'apprentissage de la citoyenneté. Cet aspect est renforcé par les contraintes et les caractéristiques du jardinage. On ne cultive pas n'importe quoi, n'importe quand, n'importe comment : il faut respecter le rythme des saisons, apprendre la patience et quelques règles. Socialement ou écologiquement, les activités de jardinage contribuent à ancrer les individus, à les enraciner, étape indispensable à la construction de l'identité et, en même temps, ces activités permettent de créer du collectif et d'ouvrir à des préoccupations sociétales.

À partir du jardinage, de la production et de la consommation de légumes, il devient possible d'aborder des sujets sensibles comme le gaspillage alimentaire. Chaque français jette à la poubelle, annuellement et en moyenne, 20 kg d'aliments (7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés)[20]. La question de la consommation et du gaspillage est complexe et difficile à aborder, elle concerne les modes de vie individuels, c'est une question économique pour le consommateur comme au niveau macro-économique, et les conséquences environnementales concernant la surproduction et le traitement des déchets ne sont pas négligeables. L'autoproduction que permettent les jardins favorise la prise de conscience du mode de consommation et des conséquences de celui-ci. À partir de là, toute une démarche éducative peut être mise en place.

20 • Source : site du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. http://alimentation.gouv.fr/gaspillage-alimentaire

Parole de partenaire

La Régie, une actrice proche des habitants et ayant une bonne connaissance du quartier

« Si la ville d'Angers a décidé de confier l'animation des jardins en pied d'immeubles à la Régie, c'est parce qu'elle constitue une structure pérenne d'animation, qui a pour caractéristiques particulières la proximité, la continuité et la connaissance du quartier et de ses habitants. De plus, la ville accorde une importance particulière à l'insertion sociale, et la convention qui la relie à la Régie lui permet de contribuer à cette insertion. Le partenariat avec la Régie s'est récemment renforcé, car la Régie est désormais associée aux études préalables à la mise en place de nouveaux jardins en pied d'immeubles, en tant que future structure animatrice. La Régie a par ailleurs été récemment actrice de la mise en place du jardin en pied d'immeubles Gagarine en réalisant, suivant son souhait, une partie des travaux de mise en œuvre des sols fertiles, des clôtures et de l'abri de jardin. »

Fanny Maujean,
directrice de la direction des parcs,
jardins et paysages de la ville d'Angers

Inauguration du jardin Gagarine à Angers,
en présence du Maire et du Président de la Régie de Quartier

Une dimension économique non négligeable

Alors que la France est, globalement, un des pays les plus riches au monde, on constate que l'alimentation, besoin primaire de tout être humain, n'est plus aujourd'hui un droit pour tous. Notre système économique et social est aujourd'hui capable, simultanément, de surproduction alimentaire, d'exclusion d'une partie de la population d'accès à une alimentation saine et diversifiée, et d'une disparition programmée de la paysannerie. Les couches populaires sont évidemment les premières victimes de cette situation : de plus en plus de personnes ont aujourd'hui des difficultés à se nourrir ou à se nourrir sainement.

« Le revenu et l'âge apparaissent comme les principales sources de variation des achats globaux de fruits et légumes des ménages. La composition du ménage montre une consommation plus faible dans les ménages avec enfants, et en particulier dans les familles monoparentales… L'effet de la catégorie sociale apparaît clairement, et oppose en particulier les cadres aux employés et aux ouvriers.[21] »

Point de repère

Le poids de l'alimentation dans le budget est d'autant plus élevé que le niveau de vie du ménage est faible. Cette situation se vérifie depuis très longtemps et dans tous les pays. Mais dans les pays les plus développés, le poids de l'alimentation tend à diminuer. En 2006, en France, l'écart entre le 1er quintile et le 5ème est de 4,3 points (17,2% contre 12,9%).

Source :
Insee, Enquête Budget de famille 2006 (France métropolitaine)

21 • Les fruits et légumes dans l'alimentation - chapitre introductif du rapport d'expertise réalisé par l'INRA en novembre 2007 à la demande du ministère de l'agriculture et de la pêche.

D'un point de vue économique, la possibilité offerte par les jardins animés par les Régies constitue un apport qui peut être significatif. La possibilité de produire quelques légumes ou fruits est un premier aspect de cet apport, mais il y a également l'apprentissage ou le réapprentissage de la cuisine. La production de fruits ou légumes se prolonge naturellement par la cuisine de cette production, un cercle vertueux est enclenché qui va faciliter la reprise de pouvoir sur son alimentation.

L'attention portée aux saisons dans l'acte de jardiner trouve son pendant dans la cuisine : les produits de saison doivent être privilégiés, ils sont meilleurs pour la santé et moins chers. De même, les produits régionaux ou de proximité, les circuits courts, doivent être favorisés afin d'améliorer le bilan carbone[22]. Les considérations écologiques du développement durable rejoignent l'aspect économique. Le recours à des techniques agro-biologiques dans les jardins contribue à faire avancer la prise de conscience écologique en même temps qu'elle démontre son moindre coût du fait de l'absence de recours aux pesticides et engrais chimiques. Modestement, les jardins animés par les Régies contribuent à l'émergence d'un modèle économique de production et de consommation plus sobre, plus efficace économiquement et plus respectueux de l'environnement.

Des vecteurs d'éducation nutritionnelle

Différentes études montrent la part importante qu'occupent les produits cuisinés industriellement dans l'alimentation des familles populaires. Ces produits sont souvent relativement chers et d'une qualité nutritionnelle médiocre : en abuser, c'est être perdant économiquement et diététiquement. Cette alimentation peu équilibrée se paie sur le plan de la santé. On constate ainsi que l'obésité ou certains types de diabète touchent plus les catégories sociales défavorisées que les autres catégories sociales. Cela est dû à la fois à une trop faible activité physique et à une alimentation déséquilibrée (consommation insuffisante de fruits et légumes). Il ressort de différentes études que la consommation de fruits et légumes varie selon les catégories socio-économiques et surtout du niveau d'éducation.

22 • Le bilan carbone d'un produit ou d'une entité humaine (individu, groupe, collectivité…) est un outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre, devant tenir compte de l'énergie primaire et de l'énergie finale des produits et services.

Point de repère

Les études européennes montrent que les consommateurs ayant un niveau d'éducation élevé consomment plus de fruits et de légumes (et plus variés) que ceux à niveau d'éducation faible, excepté dans quelques pays méditerranéens où la consommation de fruits et légumes est plus courante. L'éducation est en effet un bon indicateur des connaissances nutritionnelles qui exercent un effet positif sur les achats de fruits et légumes et orientent le choix des produits. Des travaux américains montrent que l'impact de l'éducation peut être supérieur à celui du revenu.

Source :

les fruits et légumes dans l'alimentation, enjeux et déterminants de la consommation (Synthèse du rapport d'expertise réalisé par l'INRA à la demande du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche novembre 2007)

La production de légumes ou de fruits dans les jardins, le lien social qui se crée sur ceux-ci, la découverte ou les échanges de recettes de cuisine, les ateliers cuisine en lien avec des centres sociaux ou certaines associations, le partage de moments de convivialité sont autant d'éléments indissociables de la (re)découverte d'une alimentation saine et variée. Tous ces gestes concourent à la reprise en main de son alimentation.

La prise de conscience écologique qui se réalise à travers la pratique du jardinage ouvre par ailleurs la porte à un questionnement plus large sur les modes de vie et de consommation. De la découverte de la biodiversité et de son importance à la reconnaissance de la richesse de la diversité humaine, il y a plus qu'un parallèle. Les ateliers cuisine ou les « auberges espagnoles » sont l'occasion de faire connaître des traditions culinaires d'habitants d'origines diverses. Ce qui se passe dans ces moments festifs d'échange modifie les comportements sociaux bien plus que n'importe quel appel à la tolérance ou déclaration anti-raciste.

L'animation de jardins en pied d'immeubles ou en milieu urbain ouvre la porte à de multiples activités éducatives et d'échange. Il ne s'agit pas de s'adonner à un discours écologique à la mode ou de refuser le progrès mais bien de participer à l'affirmation d'un modèle de consommation profitable aux familles populaires. Consommer toujours plus n'est pas nécessairement vivre mieux : la qualité de l'alimentation, des produits utilisés dans la vie quotidienne tient une place importante dans la qualité de vie. A partir des jardins et de l'alimentation, tout un champ éducatif au service d'une plus grande qualité de vie est ouvert. C'est bien un modèle de développement, consommer mieux pour vivre mieux et payer moins, que les Régies contribuent à construire avec les habitants.

En résumé

Les jardins solidaires

Y aller, pourquoi ?

- Les activités de jardinage, l'animation de jardins, constituent des facettes du projet Régie à la croisée de l'économique, de l'amélioration du cadre de vie, de l'action éducative et de la création de lien social.
- Par leur connaissance des habitants et la dimension éducative de leurs interventions, les Régies de Quartier sont particulièrement légitimes pour accompagner des activités de jardinage en pied d'immeubles.
- Les activités de jardinage constituent une porte d'entrée vers d'autres activités éducatives et d'amélioration de la vie quotidienne des habitants : temps de convivialité, éducation nutritionnelle, ateliers cuisine permettant de faire rimer traditions culinaires différentes et mise en valeur de la diversité culturelle.
- A travers les jardins, l'impact économique de ceux-ci, les activités de lien social qui s'y déroulent, c'est un modèle de développement et de consommation qui est affirmé, rejoignant le positionnement des Régies dans l'économie solidaire.

Y aller, comment ?

- Mobiliser un groupe d'habitants.
- Concevoir un projet répondant aux attentes des habitants : être à l'écoute de tous et prendre en compte les différentes réalités.
- Rencontrer les partenaires potentiels (ville et bailleurs sociaux, associations du quartier) : convaincre, impliquer, négocier.
- Rechercher un terrain : proche de l'habitat, visible, bien orienté et disponible. Rédaction d'une convention de mise à disposition avec le propriétaire du terrain.
- Etudier la faisabilité du projet et le valider : résoudre les difficultés techniques, financières et quelquefois politiques.
- Informer les habitants sur le jardin : bien réexpliquer le projet.
- Définir le rôle d'un animateur jardinier et le recruter (contraintes administratives et de compétences).
- Elaborer un règlement de fonctionnement à destination des jardiniers : les associer à la rédaction.
- Mettre en place des instances de suivi et de pilotage.

Y aller, quels avantages ?

- L'accompagnement d'activités de jardinage, l'animation de jardins en pied d'immeubles, c'est d'abord la possibilité de développer du lien social et de l'animation sur le quartier en même temps que cela contribue à embellir le territoire.
- La production de légumes et de fruits dans les jardins constitue en soi un apport économique. C'est aussi la première étape pour démarrer une réflexion sur la façon de consommer.
- Les activités de jardinage et les activités connexes comme la cuisine participent à l'amélioration de l'alimentation.
- A partir des techniques agrobiologiques utilisées dans les jardins puis de la cuisine des légumes produits, la porte est ouverte pour de nombreuses actions d'amélioration de la vie quotidienne.
- Les jardins offrent des opportunités pour entrer en relation avec des partenaires divers sur des actions éducatives : centre social, foyer de jeunes travailleurs, écoles, associations environnementales…

II. Les contours d'un pôle développement durable au sein des Régies

II.1 Pourquoi un pôle développement durable ?

Les Régies de Quartier et de Territoire développent des activités très diverses dont certaines s'inscrivent clairement dans le développement durable, comme par exemple la lutte contre la précarité énergétique, l'animation de jardins en pied d'immeubles ou la gestion des déchets.

La mise en place d'un pôle développement durable au sein des Régies, c'est-à-dire d'une équipe de salariés dédiés à la mise en place d'actions dans le champ du développement durable, constitue fort logiquement le prolongement de ces activités.

Plusieurs motivations peuvent être avancées à cette mise en place :

- améliorer la lisibilité des activités de la Régie ;
- reconnaître à la Régie son rôle d'interlocutrice privilégiée des habitants sur les questions liées au développement durable et aux changements de comportements ;
- permettre la qualification de postes de travail et la création d'emplois au sein de la Régie ;
- affirmer la Régie comme actrice dans des filières d'activités en développement ;
- permettre l'intégration dans la Régie de jeunes parfois plus sensibles que leurs aînés aux problématiques du développement durable ;
- adapter les messages des campagnes officielles de communication aux habitants des quartiers ;
- amorcer une « conscientisation » des habitants afin de les rendre acteurs du débat public autour du développement durable, et de leur permettre d'être une force de proposition dans les choix politiques locaux qui mettent en jeu le développement durable. Sans l'implication des habitants, il ne peut pas y avoir de développement réellement durable…

Le pôle développement durable c'est, d'une part, la reconnaissance de la légitimité et du savoir-faire de la Régie dans sa relation avec les habitants sur les problématiques de changement des comportements et, d'autre part, c'est l'investissement de tout un champ d'activités liées au développement durable. La lutte contre le changement climatique, le changement des comportements en réponse à la raréfaction des énergies fossiles, la mise en place d'agendas 21 par les collectivités constituent autant de raisons d'agir pour les Régies. Nous sommes à la veille de profonds changements qui vont affecter les modes de consommation et les modes de vie en général. Il y a là tout un travail d'accompagnement du changement à réaliser et, dans le même temps, il y a à veiller à la prise en compte des situations particulières des habitants des quartiers populaires. C'est une des missions des pôles développement durable.

Les Régies s'inscrivent dans une démarche globale d'éducation et d'accompagnement du changement. Elles rejoignent en cela d'autres mouvements comme Villes en transition[23]. Ce mouvement vise à impliquer les populations locales afin de passer de la dépendance au pétrole à la mise en place de modes de vie alternatifs.

Le développement durable n'est pas une manière à la mode de développer la consommation sans se préoccuper des inégalités sociales et des exclus de la consommation. Le discours sur le développement durable ne doit pas non plus réduire la responsabilité des conséquences négatives d'une consommation de masse (pollution, problèmes de santé, émissions de gaz à effet de serre…) aux seules responsabilités individuelles des consommateurs. Plus profondément, il s'agit bien de réorienter la production et la consommation, de transformer l'acte économique. Les entreprises doivent nécessairement modifier leurs pratiques en intégrant dès la production des préoccupations sociales et environnementales. Le développement durable ne se réduit pas non plus à mettre un peu d'écologie dans les politiques publiques et dans l'économie marchande.

23 • Villes en transition : http://www.villesentransition.net

Histoire de Régie

À Grenoble, une palette d'actions inscrites dans le développement durable

A partir de la problématique de la propreté et de la gestion des encombrants, la Régie de Quartier s'est investie dans des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, la toile de fond étant le projet de ressourcerie. A partir de 2009, le pôle développement durable de la Régie a été constitué et a élargi son champ d'actions.

Aujourd'hui, la Régie intervient sur l'une des deux déchetteries de l'agglomération où elle trie des déchets pour que certains puissent être remis en vente par une autre structure d'insertion.

En relation avec la déchetterie, la Régie développe d'autres projets : un projet de boutique solidaire, le « Pêle-mêle », où les objets récupérés sont remis en état et valorisés puis revendus, et la mise en place de la monnaie complémentaire Eco'SOL pour valoriser les apports volontaires à la déchetterie. Cette monnaie permet l'accès aux biens et services solidaires du quartier : spectacles, restaurant d'insertion…

Sur un quartier, la Régie coordonne les actions liées à un jardin créé par les habitants sur un terrain communal. Il s'agit d'un jardin collectif dont la production n'est pas redistribuée mais utilisée lors d'évènements festifs. Deux projets de jardins sont en cours de montage en partenariat avec la ville.

Chaque année, la Régie organise trois événements où la thématique du développement durable est centrale : la semaine de la réduction des déchets, la fête du printemps ou du quartier et le mois du développement durable et solidaire. La Régie encourage et accompagne par ailleurs la participation d'habitants à des éco-initiatives : compost, achats moins chers avec moins d'emballages, jardins, labellisation éco-école…

II.2 Le rôle des Pôles développement durable

Si de nombreuses Régies interviennent, à un titre ou un autre, dans le cadre du développement durable, la question se pose de l'organisation d'un pôle développement durable. On peut considérer que le développement durable doit imprégner les pratiques dans chaque activité de la Régie et être de ce fait diffus. Cette approche intégrée suppose la maîtrise de la problématique du développement durable par l'ensemble des administrateurs et salariés permanents de la Régie. Elle suppose également que l'intervention de celle-ci dans ce champ soit suffisamment perçue par les habitants et les partenaires.

Néanmoins, dans la majorité des cas, l'engagement de la Régie dans le développement durable doit encore être expliqué et explicité. Le pôle développement durable va contribuer à donner plus de lisibilité à l'intervention de la Régie tant en interne qu'en externe de celle-ci, ainsi qu'à structurer ses actions en matière de développement durable et à les articuler au projet politique de la Régie.

Exposition sur les abeilles organisée par la Régie de Grenoble dans le cadre du mois du développement durable et solidaire 2011

Cinq objectifs sont simultanément poursuivis :

- favoriser l'appropriation de la problématique du développement durable par l'ensemble des salariés de la Régie, salariés permanents et salariés en insertion ;
- changer les comportements de manière à ce que la problématique du développement durable soit prise en compte dans chacune des activités de la Régie ;
- modifier l'image de la Régie de manière à faire de celle-ci une ambassadrice locale du développement durable ;
- développer de nouvelles activités et faire de la Régie l'actrice incontournable sur son territoire dans le champ du développement durable ;
- identifier, former et accompagner des habitants-relais pour qu'ils se chargent de diffuser les messages sur la durée.

Le Pôle développement durable occupe une fonction de recherche et de développement au sein de la Régie. Il doit permettre un enrichissement de l'ensemble des missions assurées par celle-ci et, en conséquence, un enrichissement des postes de travail, une montée en qualification et le développement de nouvelles activités. La sensibilisation au développement durable et le développement d'actions impliquent un investissement conséquent et ne peut se faire en l'absence de salariés dédiés : des postes à plein temps sur le développement durable, d'éco-médiateurs, constituent la base du pôle développement durable d'une Régie. La coordination du pôle peut être assurée, dans un premier temps, par la directrice ou le directeur de la Régie ou, idéalement, par un coordinateur ou chargé de mission dédié.

Le Pôle développement durable de la Régie va réunir l'ensemble des intervenants sur le développement durable, à savoir les éco-médiateurs, le coordinateur, les animateurs de jardins, les salariés de la ressourcerie… Des postes occupés par des opérateurs de quartier intervenant dans le cadre d'activités marchandes (gestion des encombrants notamment) peuvent être intégrés au pôle, selon l'organisation de la Régie et sa volonté d'intégrer certaines activités à son projet de développement durable[24].

24 • Ainsi, par exemple, si la gestion des déchets est la porte d'entrée de l'activité développement durable de la Régie, il paraît cohérent de rattacher les salariés chargés de la gestion des encombrants au pôle développement durable.

Histoire de Régie

À Angers, la mise en place du pôle développement durable passe par l'impulsion de nouvelles pratiques

Le coordinateur développement durable et les deux éco-médiateurs sont là pour impulser une démarche développement durable et veiller à sa mise en œuvre, mais c'est chaque responsable d'activités qui est par la suite chargé de mettre en œuvre les actions dans son champ. Une commission développement durable a été instituée lors de la mise en place du pôle : chaque responsable d'activités a pu s'exprimer dans ce cadre sur ce qu'il pensait du développement durable. L'objectif est de faire partager à tous une même culture du développement durable. Ensuite, il a été demandé aux différentes équipes de la Régie de travailler par fiche-projet pour décliner auprès de leurs salariés la démarche développement durable de la Régie.

Dans l'équipe du ménage par exemple, les salariés et leur encadrant technique ont réfléchi aux produits et au matériel utilisés. Ainsi, ils ont décidé d'expérimenter un balai-serpillère écologique utilisable plusieurs fois sans eau. La fiche-projet a été rédigée avec les éco-médiateurs et c'est l'encadrant technique qui s'assure de la mise en œuvre.

II.3 Les postes d'éco-médiateur et de coordinateur

Le poste d'éco-médiateur

Il s'agit d'un nouveau métier, dont le contenu peut bien entendu varier d'une Régie à l'autre, mais dont certaines caractéristiques se retrouvent partout.

Le métier d'éco-médiateur dans une Régie consiste à sensibiliser au développement durable, d'abord au sein de la Régie, puis à participer à des projets en partenariat avec d'autres acteurs. En fonction des problématiques propres à son territoire, chaque Régie peut être amenée à créer des postes d'éco-médiateur, en relation avec son approche particulière du développement durable (gestion des déchets, lutte contre la précarité énergétique…).

Ces postes ont en commun d'être à l'interface entre les habitants, les fournisseurs d'énergie ou d'eau, les bailleurs, et d'autres associations locales, c'est pourquoi on parle d'éco-médiateurs.

Les éco-médiateurs peuvent être amenés à faire de la médiation sortante pour aller à la rencontre des familles par le biais d'un porte-à-porte ou de l'animation d'événements en pied d'immeubles, et de la médiation postée en tenant des permanences sur certains sujets. L'enjeu est d'identifier les problématiques rencontrées par les ménages, d'y apporter si possible une solution et, plus généralement, de les sensibiliser au développement durable. Le développement durable, c'est penser l'avenir pour les générations futures, et ceci ne peut se faire sans « passer le relais » aux générations les plus jeunes. Pour les Régies, c'est une chance et un enjeu de renouvellement. On le sait, le chômage des jeunes dans les quartiers populaires est particulièrement important, les Régies ne peuvent se satisfaire de cette situation. Les activités liées au développement durable offrent une opportunité et peuvent rencontrer l'intérêt de jeunes réceptifs aux messages de respect de l'environnement et particulièrement sensibles aux injustices sociales. Les profils privilégiés pour les postes d'éco-médiateurs peuvent ainsi être ceux de jeunes du territoire de la Régie ayant un niveau d'étude Bac/Bac +2, des compétences en matière d'animation et une certaine sensibilité au développement durable.

À Angers, développer l'expertise des éco-médiateurs sur les enjeux du développement durable

Avant même leur recrutement en octobre 2011, un plan de formation complet avait été conçu à destination des éco-médiateurs, l'objectif étant de leur permettre de prendre la dimension de ces nouveaux postes rapidement pour qu'ils soient en mesure d'aborder les différents sujets en ayant pleinement conscience des enjeux et des meilleures façons de sensibiliser les salariés et habitants.

Ils ont donc suivi :

- *une formation avec l'Espace Info Energie Alisée sur les économies d'énergie ;*
- *une formation avec les ambassadeurs du tri de la communauté d'agglomération sur la sensibilisation au tri sélectif ;*
- *une formation avec GDF SUEZ sur la précarité énergétique ;*
- *des formations du CNLRQ (animation de groupes d'adultes en situation de précarité et sensibilisation des locataires à la réduction des pollutions).*

Le poste de coordinateur

S'il peut y avoir plusieurs éco-médiateurs dans une Régie, il n'y a en revanche qu'un seul coordinateur développement durable.

Au sein de la Régie, le pôle développement durable est sous la responsabilité d'un coordinateur, un référent développement durable en quelque sorte. En lien avec la directrice ou le directeur de la Régie, le coordinateur développement durable est en charge du développement de nouvelles activités. Il doit donc être en mesure d'analyser les situations et de proposer des projets répondant aux problématiques locales. Le coordinateur doit clarifier, sur la forme et sur le fond, ce qu'il entend par développement durable dans les quartiers. Cette clarification est essentielle pour pouvoir guider le travail de son équipe. En charge de la mise en place des actions, il sera aussi responsable de leur évaluation. Il occupe une fonction stratégique, et se doit d'être aux bons endroits et de siéger à certaines instances. Un travail de conscientisation des bénévoles, salariés permanents et en insertion, est par ailleurs incontournable. Le coordinateur doit donc être capable de mobiliser les autres salariés et de concevoir un discours adapté à leurs priorités, en prenant en compte leurs contraintes.

Cette fonction de coordination nécessite des compétences en matière de communication, de veille, d'animation, de gestion de projets et de management. Le coordinateur est amené à représenter la Régie à l'extérieur lorsqu'il fait le lien avec les différentes institutions.

Cette fonction nécessitant d'encadrer une équipe et de concevoir des projets de A à Z, elle sera plutôt confiée à un salarié expérimenté, ayant déjà travaillé un certain temps au sein de la Régie ou ayant une autre expérience professionnelle, de préférence dans le champ du développement durable et sur de la gestion de projets (et d'un niveau d'études Bac +3/+5). Les Régies de petite dimension ou initiant des actions dans le développement durable n'ont pas toujours les moyens d'avoir recours à un coordinateur à plein temps. C'est alors fréquemment à un salarié déjà en poste qu'incombera cette fonction et celle-ci ne l'occupera qu'une partie de son temps de travail. Certaines Régies confient cette mission au directeur qui s'investit particulièrement sur le développement durable surtout au moment où sont lancées des actions d'envergure dans ce champ (ressourcerie par exemple).

On remarque que, bien souvent, les connaissances des coordinateurs en matière de développement durable sont des connaissances personnelles, acquises au fil de l'expérience. S'il est nécessaire d'avoir une connaissance transversale du développement durable, on ne peut, en revanche, pas attendre du coordinateur qu'il ait à la fois une connaissance théorique et technique de tous les sujets ayant trait au développement durable. Le coordinateur n'est en quelque sorte spécialiste de rien, mais doit être « compétent » sur tout. Il doit disposer d'une connaissance globale et pourquoi pas avoir une spécialité si la Régie est particulièrement investie dans un domaine précis. Il faut savoir faire appel à des compétences extérieures et faire jouer le maillage territorial. En revanche, le coordinateur a besoin de connaître les dispositifs existants (sources de financement, acteurs et organisations, définitions…).

II.4 Le modèle économique des pôles développement durable

Le modèle économique des Régies de Quartier et de Territoire[25]

Les Régies sont des structures relevant du secteur mixte, spécificité qui leur a été reconnue par la loi de lutte contre les exclusions de 1998. Leur modèle économique reflète donc cette spécificité.

Les activités des Régies peuvent être regroupées au sein de deux grands ensembles :

- **le secteur marchand** qui correspond aux activités visant la production de biens et services en vue de leur commercialisation. Il intègre le dispositif « Entreprise d'Insertion » ;

- **le secteur non marchand**, d'utilité sociale, qui correspond aux activités du secteur non concurrentiel qui visent à répondre aux besoins non satisfaits des habitants : médiation, développement du lien social… Il intègre les activités conventionnées sous forme d'Ateliers et Chantiers d'Insertion.

25 • Source : CNLRQ, *Guide Le modèle économique des Régies de quartier et des Régies de Territoire,* janvier 2012

Cette structuration « verticale » par activités a le mérite de rendre très lisible l'organisation des Régies. Chaque activité a sa construction économique propre, ses financements clairement identifiés. En revanche, elle ne doit pas faire oublier les transversalités existantes. Les activités ne sont pas cloisonnées, elles sont construites conformément au projet politique global porté par les Régies, elles se répondent et s'enrichissent les unes les autres.

L'équilibre financier des Régies repose sur une logique d'hybridation des ressources, marchandes, non marchandes et non monétaires. Les ressources marchandes assurent l'assise économique globale de la Régie. Elles représentent plus de 50% des ressources d'exploitation. L'équilibre global des ressources diffère fortement en fonction du poids respectif du secteur marchand et du secteur non marchand. Sur le secteur marchand, le chiffre d'affaires avoisine généralement 70% des ressources d'exploitation. Sur le secteur non marchand, ce poids est beaucoup plus faible (dans le cadre des ACI, le chiffre d'affaires est plafonné à 30% du budget global du chantier ; certaines activités non solvables sont quasiment entièrement subventionnées).

Trois modèles de pôles développement durable

Se lancer de manière ponctuelle dans des activités liées au développement durable, cela semble assez simple et réalisable par toute Régie. Mettre en place une démarche globale de développement durable, constituer un pôle consacré à cette thématique, recruter et former des salariés pour le composer… Cela paraît tout de suite beaucoup plus compliqué, car la question de la solvabilisation des postes se pose et inquiète. En effet, si les partenaires des Régies les incitent à se positionner sur des activités d'un type nouveau dans ce champ, les financements pérennes de fonctionnement ne sont pas légion !

Pourtant, plusieurs Régies ont mis en place des pôles développement durable avec des salariés dédiés et ces pôles sont équilibrés financièrement. Elles ont raisonné par pôle et n'ont pas recherché la solvabilisation stricte de chacun des postes. Comme pour le modèle économique général des Régies, les activités ne sont pas cloisonnées et, si certaines sont déficitaires au sein du pôle, ce déficit est compensé par l'excédent dégagé par d'autres activités.

L'analyse des modèles économiques des pôles développement durable de trois Régies assez différentes dans leur organisation et les activités qu'elles développent[26] fournit des exemples intéressants en la matière.
Pour chacune d'entre elles, l'analyse du modèle économique a été réalisée sur deux pages, d'une part à partir de l'organigramme de la Régie, au sein duquel un focus sur le pôle développement durable a été effectué et, d'autre part, du budget prévisionnel analytique 2012 (dans lequel les activités liées au développement durable - selon l'acception du développement durable de la Régie - ont été isolées). Trois axes recoupent leurs différentes activités développement durable : l'axe biodiversité, l'axe précarité énergétique et l'axe déchets.

26 • Pour en savoir plus sur leurs activités et avoir leurs coordonnées, se référer aux annexes

Organisation socio-économique de la Régie d'Angers
Focus Pôle développement Durable

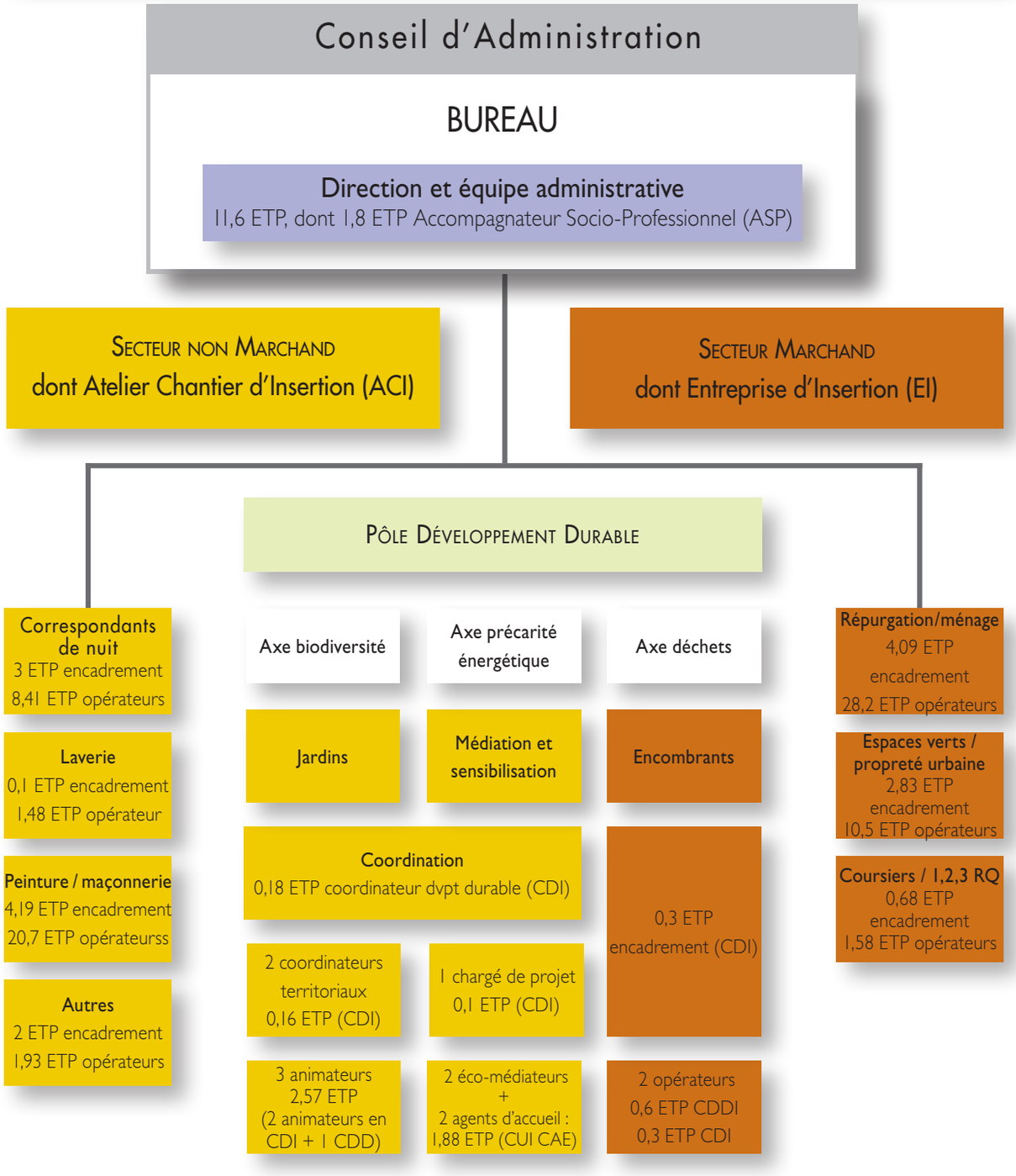

Les activités du pôle :

La Régie de Quartiers d'Angers a fait le choix de rattacher l'activité marchande de **gestion des encombrants** à son pôle développement durable, car cette activité a pour finalité l'amélioration du cadre de vie et le respect de l'environnement, définition du développement durable que retient cette Régie.

Les jardins en pied d'immeubles, au nombre de 4, sont divisés en plusieurs parcelles (comme détaillé précédemment : une collective, une pédagogique et plusieurs individuelles) et 3 animateurs développent des projets avec les habitants à partir de ces jardins.

L'activité médiation et sensibilisation est essentiellement portée par les éco-médiateurs, qui ont commencé par impulser la dynamique en interne, puis ont développé des projets en partenariat avec d'autres acteurs du territoire et avec les habitants. La campagne annuelle « mon quartier propre et agréable à vivre », qui consiste à sensibiliser les habitants pendant une semaine au développement durable et à la réduction des déchets, ainsi que l'action Partenaire Médiation Solidarité financée par GDF-Suez, sont rattachées à cette activité.

Ses effectifs :

Cette Régie, dont les effectifs sont importants (109,5 Equivalents Temps Plein), a constitué un pôle développement durable en 2011 : il correspond aujourd'hui, avec 5,1 ETP, à 4,6% du total de ses effectifs.

Les 2 éco-médiateurs, embauchés en 2011, consacrent 100% de leur temps de travail aux activités du pôle, et les 3 animateurs travaillent exclusivement sur les jardins. Le coordinateur développement durable est responsable du pôle, mais assure également d'autres fonctions.

Les éléments clés du modèle

Le budget du Pôle est constitué à **1/3 de chiffre d'affaires et à 2/3 de subventions.**

Au global, le Pôle s'équilibre. L'hybridation des ressources confère une certaine autonomie à la Régie et son activité de gestion des encombrants lui permet de dégager une marge pour financer le reste du pôle. L'activité jardins est légèrement excédentaire : la Régie gère 4 jardins, bientôt 6, et cet excédent lui permet notamment de financer l'ingénierie de projet.

Forces :

Le Pôle est légèrement excédentaire, et une **réflexion globale** a été menée sur le projet de développement durable et son intégration aux activités traditionnelles de la Régie.

L'activité Encombrants permet à la Régie d'avoir une bonne assise économique pour son Pôle développement durable. Elle repose sur des marchés avec des bailleurs sociaux.

La composition de l'équipe (2 *éco-médiateurs* dédiés et un coordinateur) permet de mener un véritable travail de sensibilisation en interne et cette approche intégrée ouvre la Régie sur de nouveaux marchés (comportant des clauses environnementales).

La dimension territoriale est particulièrement développée, car les jardins sont situés dans différents quartiers de la ville et permettent un réel ancrage dans ces quartiers.

La ville passe par la Régie pour gérer chaque nouveau jardin en pied d'immeubles et reconnaît donc de ce fait **son expertise :** cela renforce les liens avec ce partenaire clé.

L'activité médiation, tout comme les jardins, permet de développer de vrais **liens avec les habitants,** qui sont au cœur du projet de la Régie.

	Pôle Développement Durable - Angers				TOTAL REGIE
	JARDINS EN BAS D'IMMEUBLES	MEDIATION - SENSIBILISATION	ENCOMBRANTS	SOUS-TOTAL POLE DD	
Budget global	106K€ soit 46% du Pôle	61K€ soit 27% du Pôle	61K€ soit 27% du Pôle	228K€ soit 6% du budget total de la Régie	3,44M€
Résultat net	Excédentaire + 7,6K€	Légèrement déficitaire - 3,9K€	Légèrement excédentaire + 3,6K€	Excédentaire + 7,3K€	Excédentaire + 49K€
Hybridation des ressources	CA : 0% Subv : 100%	CA : 16% Subv : 84%	CA : 87% Subv : 13%	CA : 28% Subv : 72%	CA : 49% Subv : 51%
Structure du CA / donneur d'ordre Collectivités	0%	0%	0%	0%	45%
Bailleurs		0%	81%	68%	43%
Autres acteurs éco (asso, entreprises, habitants		100%	19%	32%	12%
Structure des subv / financeur Politique de la ville	89%	26%	0%	65%	11%
Financements insertion	0%	0%	88%	4%	63%
Contrats aidés hors ACI	1%	43%	3%	14%	2%
Autres subv	10%	31%	9%	16%	24%
Poids de la masse salariale dans le total des charges	88%	81%	62%	79%	85%
Poids des charges de structure	7%	3%	11%	7%	15%

Faiblesses :

Le temps de coordination du Pôle développement durable est en réalité supérieur à celui théoriquement prévu (0,18 ETP) : le pôle ayant été mis en place récemment, un travail important d'impulsion et de suivi est nécessaire.
La majorité des financements publics relève de **la politique de la ville** sur les jardins, ce qui interroge la pérennité de ces financements.

Perspectives :

La Régie veut développer son activité de gestion des encombrants, en particulier le tri à la source.
Elle devra trouver une suite aux financements exceptionnels des postes d'éco-médiateurs versés par la Fondation Macif, et donc parvenir à démontrer l'utilité et la plus-value de cette activité de médiation sur son territoire.

Organisation socio-économique de la Régie de Béthune
Focus Pôle développement Durable

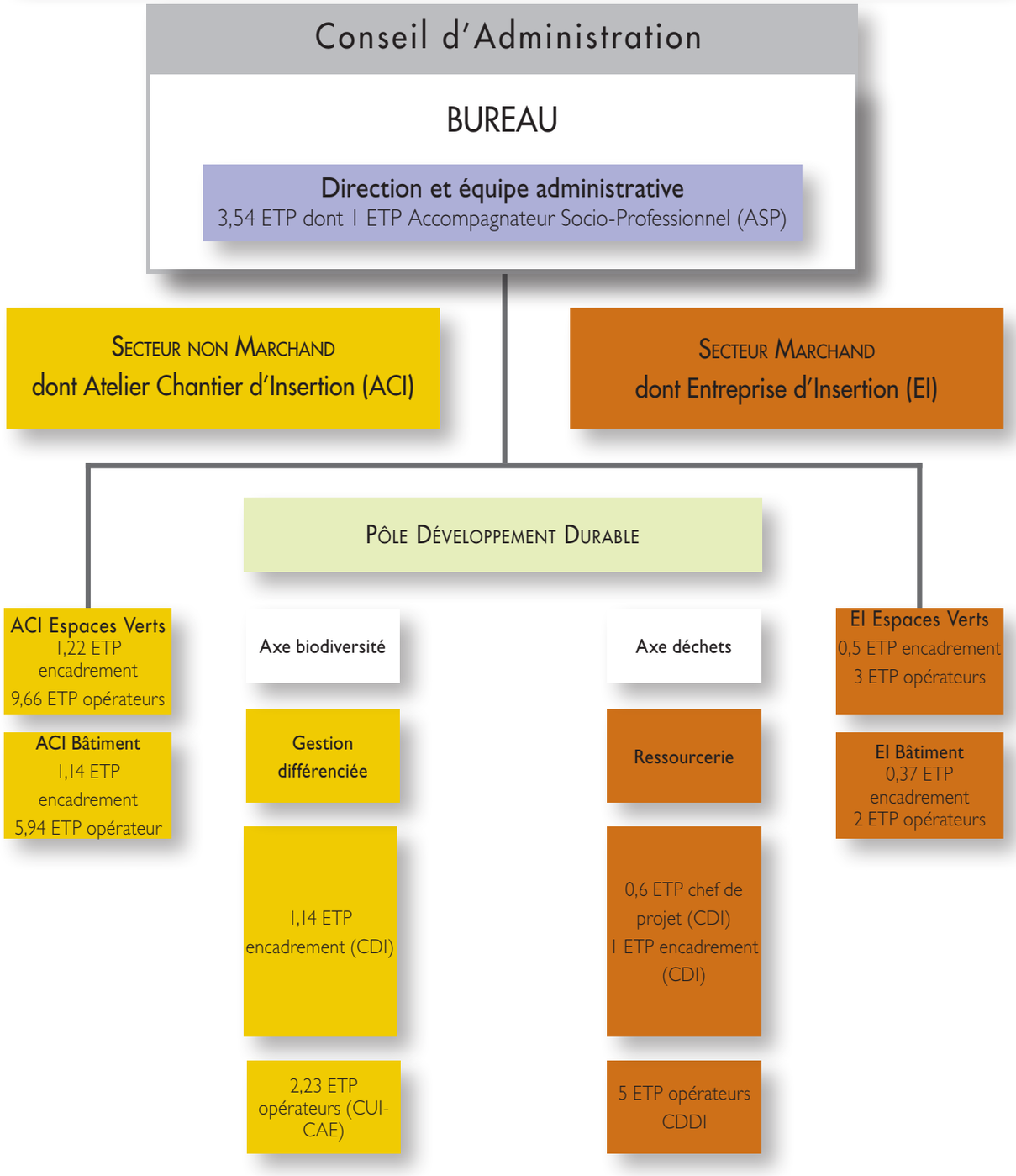

Les activités du pôle :

La Régie de Béthune s'est positionnée sur deux activités dans le champ du développement durable : la biodiversité, à travers **la gestion différenciée des espaces verts** (activité développée sous conventionnement ACI) et **le tri et la collecte des déchets de chantier** (conventionnement EI), qui a donné lieu à la création d'une ressourcerie spécifique au secteur du bâtiment en 2011.

Ses effectifs :

Il s'agit d'une Régie de taille moyenne, avec un total de 36,5 ETP. Cependant, son pôle développement durable est proportionnellement plus important qu'à Angers, et représente, avec près de 10 ETP, **27,5% de ses effectifs totaux.**

Tous les opérateurs de quartier de la ressourcerie sont comptabilisés dans le pôle, ce qui explique ce pourcentage.

Il n'y a pas de coordinateur développement durable dans cette Régie : c'est la directrice qui fait office de coordinatrice, et elle consacre une partie significative de son temps de travail (60%) à la mise en place et au développement de la ressourcerie.

Les éléments clés du modèle

Il s'agit d'un modèle inversé par rapport à Angers, avec **un budget constitué à 1/3 par des subventions et à 2/3 par du chiffre d'affaires.**

La Régie de Béthune mobilise surtout des financements au titre de l'insertion dans le cadre d'un double conventionnement (ACI et EI) et relativement peu de financements politique de la ville.

Il n'y a pas de financement de projets.

C'est cette fois-ci l'activité « gestion différenciée » qui permet de tendre vers l'équilibre, la ressourcerie étant en phase de démarrage.

Forces :

Ce modèle permet d'intégrer une dimension sensibilisation aux deux actions menées et favorise **la création de nouveaux parcours d'insertion** vers des métiers de la manutention, de la logistique et du transport. La ressourcerie rapproche donc la Régie du monde de l'entreprise.

Il existe un réel potentiel de **création d'emplois** dans ce secteur d'activités.

La Régie est dans **une démarche d'innovation,** et entend participer à la mise en place de nouvelles filières de traitement et de valorisation des déchets. Cela renforce ses partenariats avec différents types d'acteurs (artisans, entreprises de déconstruction, monde de la recherche…).

Faiblesses :

La ressourcerie repose sur le marché « Chantier propre » (présenté précédemment dans ce guide) qui n'est pas pérenne.

Les liens avec les habitants sont restreints : il n'existe pas de poste de médiation formalisé au sein de la Régie. L'inscription territoriale de l'activité ressourcerie est également limitée.

Le poids des investissements et de la sous-traitance est important pour la ressourcerie, ce qui constitue une prise de risques.

La directrice fait office de coordinatrice : étant donné la taille de la Régie, il est difficile de solvabiliser un poste d'encadrement sur le développement durable.

	Pôle Développement Durable - Béthune			Total Regie
	Gestion différenciée des espaces verts	**Ressourcerie professionnelle**	**Sous-Total Pôle DD**	
Budget global	96K€ soit 25% du Pôle	281K€ soit 27% du Pôle	377K€ soit 33% du budget total de la Régie	1,13M€
Résultat net	Excédentaire + 24K€	Déficitaire -30K€	Légèrement déficitaire -6K€	Excédentaire + 10K€
Hybridation des ressources	CA : 46% Subv : 54%	CA : 81% Subv : 19%	CA : 71% Subv : 29%	CA : 47% Subv : 53%
Structure du CA / donneur d'ordre Collectivités	100%	0%	18%	16%
Bailleurs	0%	79%	65%	65%
Autres acteurs éco (asso, entreprises, habitants	0%	21%	17%	19%
Structure des subv / financeur Politique de la ville	0%	29%	14%	2%
Financements insertion	95%	60%	78%	82%
Contrats aidés hors ACI	3%	7%	5%	3%
Autres subv	2%	4%	3%	13%
Poids de la masse salariale dans le total des charges	86%	65%	69%	76%
Poids des charges de structure	12%	10%	11%	12%

Perspectives :

L'enjeu pour la Régie de Béthune est de **développer l'activité médiation** et de rattacher son projet développement durable à **la dynamique Régie de Quartier** (cadre de vie, développement local, participation des habitants…).

La structuration d'un **partenariat avec la ville et les bailleurs** est nécessaire pour conforter l'activité ressourcerie.

Organisation socio-économique de la Régie de Grenoble
Focus Pôle développement Durable

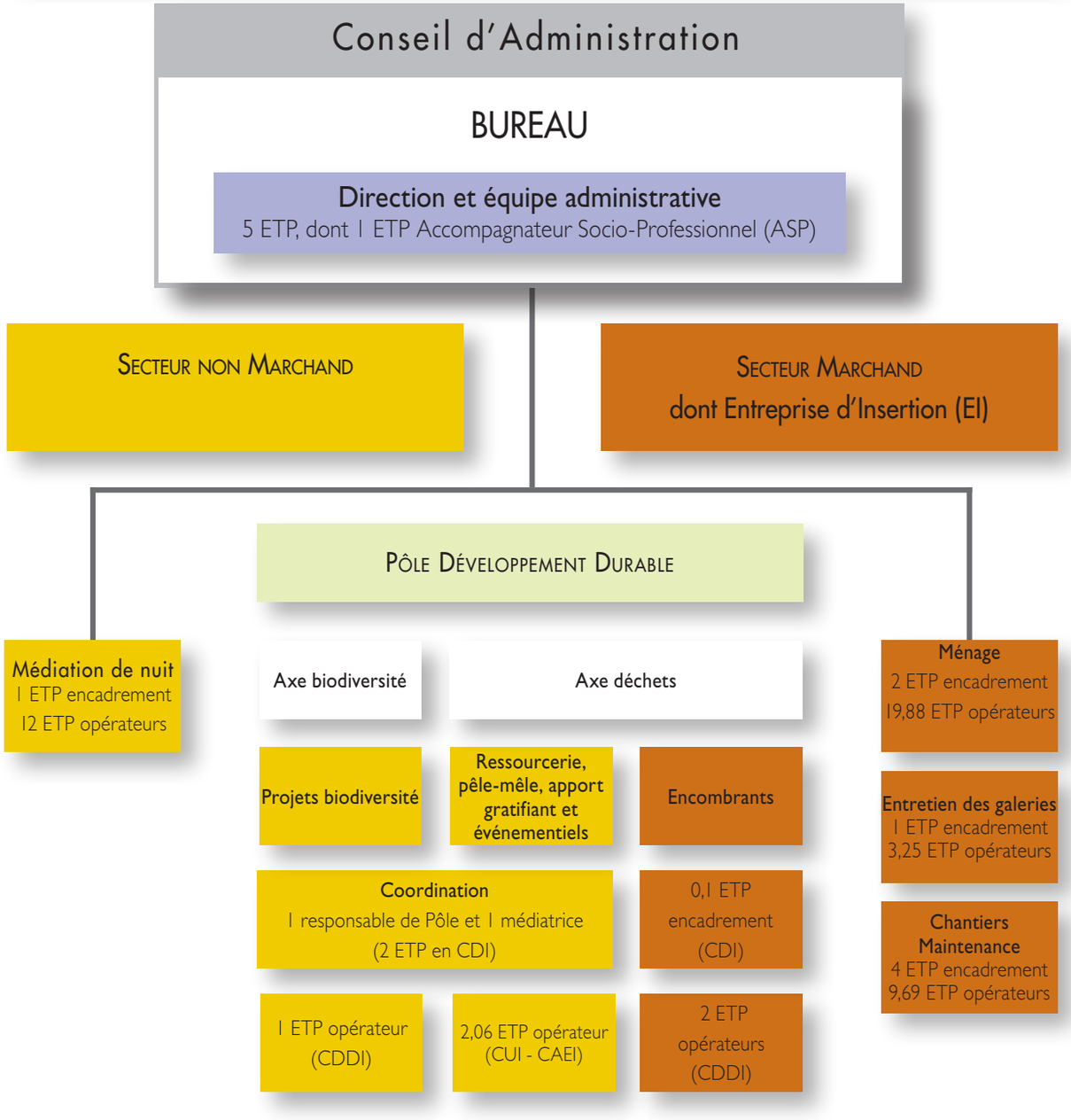

Les activités du pôle :

Il s'agit d'une des premières Régies à s'être dotée d'un Pôle développement durable, il y a plus de **5 ans. Le modèle est donc plus stabilisé que dans les 2 autres Régies.**

L'activité développement durable de la Régie s'est développée à partir de l'axe déchets.
La Régie intervient aujourd'hui de manière assez globale sur la question **des déchets** (qui est traitée sous l'angle de l'information et de la prévention lors d'événementiels que la Régie organise, mais également sous l'angle de la collecte via la gestion des encombrants, et enfin du réemploi via la ressourcerie et la boutique pêle-mêle).

Elle est également chargée de l'expérimentation d'**une monnaie alternative,** l'Eco'SOL, qui est distribuée aux habitants qui font la démarche d'apporter leurs déchets en déchetterie.

Aujourd'hui, la Régie est également active sur l'axe biodiversité : après avoir participé à la réalisation d'une étude sur la préservation de la biodiversité sur le quartier, la Régie est chargée de mettre en œuvre les actions qui ont été retenues.

Ses effectifs :

La taille de son Pôle développement durable est relativement importante (avec 7,2 ETP, cela correspond à un peu plus de 10% de l'effectif total de la Régie) et la Régie a fait le choix d'embaucher **un coordinateur à plein temps** sur le développement durable. Il est secondé par une **médiatrice** également positionnée à plein temps.

Les éléments clés du modèle

Le budget du pôle est composé à un peu plus d'**1/3 de subventions.** L'activité encombrants, comme à Angers, permet de dégager une marge qui vient équilibrer le pôle.

Forces :

Le secteur Encombrants assure une bonne assise économique au pôle.

Le partenariat avec l'agglomération est central, et la Régie a été reconnue comme un acteur incontournable du développement durable à Grenoble. La Régie travaille également en partenariat avec les bailleurs et la ville sur son projet développement durable.

Le projet développement durable est **cohérent** et participe d'une réflexion d'ensemble particulièrement aboutie : toutes les étapes du cycle des déchets sont traitées par la Régie.

Les métiers de valoristes créés par la Régie permettent **des passerelles vers le monde de l'entreprise.**

La Régie a constitué un cercle de partenaires et agit en complémentarité avec ceux-ci.
L'équipe dédiée au développement durable est une force indéniable : le coordinateur impulse les projets et les suit.

L'implication du conseil d'administration est également décisive.

	Pôle Développement Durable - Grenoble				TOTAL REGIE
	Projets Biodivercité : du blé au pain	**Ressourcerie Apport gratifiant Pêle-mêle semaine DD**	**Encombrants**	**Sous-Total Pôle DD**	
Budget global	15K€ soit 5% du Pôle	198K€ soit 65% du Pôle	90K€ soit 30% du Pôle	303K€ soit 13% du budget total de la Régie	2,36M€
Résultat net	Légèrement excédentaire + 1,1K€	Equilibré	Excédentaire + 23,6K€	Excédentaire + 25K€	Excédentaire + 50K€
Hybridation des ressources	CA : 100% Subv : 0%	CA : 14% Subv : 86%	CA : 84% Subv : 16%	CA : 39% Subv : 61%	CA : 73% Subv : 27%
Structure du CA / donneur d'ordre Collectivités	100%	70%	0%	29%	27%
Bailleurs	0%	0%	100%	68%	57%
Autres acteurs éco (asso, entreprises, habitants	0%	30%	0%	3%	16%
Structure des subv / financeur Politique de la ville	0%	30%	0%	28%	29%
Financements insertion	0%	7%	84%	13%	34%
Contrats aidés hors ACI	0%	15%	2%	14%	6%
Autres subv	0%	48%	14%	45%	31%
Poids de la masse salariale dans le total des charges	40%	76%	90%	78%	86%
Poids des charges de structure	14%	11%	16%	12%	11%

Faiblesses :

Seuls les postes de valoristes affectés à la ressourcerie sont pérennes (convention avec l'agglomération). **Les autres postes sont financés via des appels à projets.** Le Pôle fait fréquemment appel à des stagiaires pour développer de nouveaux projets, ce qui constitue à la fois une force (dynamisme, vision nouvelle, spécialisation…), et une faiblesse (le projet risque de s'éteindre avec le départ du stagiaire).
La ressourcerie dépend à 90% de subventions.

Perspectives :

Pour consolider ses activités, il est nécessaire que le Pôle réponde à des marchés de plus grande envergure, qui lui assureront une plus grande pérennité.

Tendances communes et préconisations

Les Pôles développement durable des Régies sont récents (5 ans d'existence pour les plus anciens) : leur organisation est donc susceptible d'évoluer et il est difficile de généraliser ce qui a été observé à un instant T dans quelques Régies.

Si les Régies étudiées diffèrent par leur organisation, il ressort cependant de l'analyse des tendances communes :

- il faut diversifier les activités du Pôle entre secteurs marchand et non-marchand et hybrider les ressources ;
- il ne faut pas raisonner en terme de rentabilité analytique pure, certaines activités non rentables étant compensées par d'autres ;
- les déchets constituent la porte d'entrée vers le développement durable (les trois Régies s'inscrivent en effet dans l'axe déchets), car cela correspond à l'une des missions premières des Régies (amélioration du cadre de vie, médiation en direction des habitants) ;
- la gestion des déchets représente un intérêt direct pour les bailleurs et collectivités (coûts évités si le tri sélectif est correctement fait et si la proportion de déchets diminue suite au travail de sensibilisation mené par la Régie) ;
- la sensibilisation est indispensable et a un coût, mais elle porte ses fruits sur la durée : un éco-médiateur à plein temps sur cette activité peut développer l'axe sensibilisation. Un coordinateur à plein temps pourra quant à lui assurer la cohérence du projet (sensibilisation en interne et développement de nouveaux projets à l'externe) et en décuplera l'impact. L'activité de sensibilisation accroît la visibilité de la Régie dans le champ du développement durable ;

- il faut réussir à intervenir sur plusieurs aspects à la fois (sensibilisation, médiation, encombrants…) pour pouvoir être retenu sur certains appels d'offres et développer des projets en les reliant au maximum de secteurs ;
- c'est en développant des projets que la Régie acquiert de la visibilité et des compétences qui lui permettent par la suite d'être considérée comme légitime pour répondre à des marchés publics d'envergure.

En définitive, les points forts des Régies sont multiples pour intervenir dans le champ du développement durable comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises. Tout n'est donc pas à réinventer, mais davantage à structurer et à intégrer à une réflexion globale.

Illustrations
d'activités
« développement
durable »
des Régies de Quartier
et
des Régies de Territoire

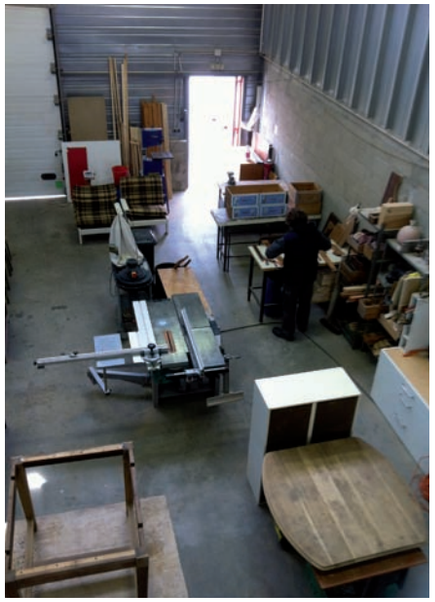

Annexes

Glossaire

ACI — Atelier et Chantier d'Insertion

Les ateliers et chantiers d'insertion sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique, conven-tionnés par l'État, ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

ADEME — Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ALE — Agence Locale de maîtrise de l'Energie

Association locale dont les buts sont l'information et la sensibilisation de différents publics à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables et l'accompagnement technique des porteurs de projets.

BBC — Bâtiment Basse Consommation

Un bâtiment basse consommation, selon la réglementation, est un bâtiment dont la consommation conventionnelle en énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires techniques (pompes…) est inférieure de 80% à la consommation réglementaire.

CAF — Caisse d'Allocations Familiales

CCAS — Centre Communal d'Action Sociale

CLER — Comité de Liaison Énergies Renouvelables

Association agréée de protection de l'environnement dont l'objet est la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, elle fédère un réseau de près de 200 professionnels répartis sur l'ensemble du territoire national.

EIE — Espace Info Energie

Initiés par l'ADEME en 2001 pour sensibiliser et informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les Espaces Info Energie sont co-financés par les collectivités territoriales, notamment les conseils régionaux.

FSL — Fonds de Solidarité Logement

Un Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans un logement des personnes éprouvant des difficultés particulières pour assurer leurs obligations relatives au logement en raison de l'inadaptation de leurs ressources et de leurs conditions d'existence. Il existe un FSL par département

INSEE — Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

PIB — Produit Intérieur Brut

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur économique utilisé pour mesurer la production dans un pays donné.

RAPPEL — Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique dans le Logement

Le but du réseau RAPPEL est de mettre en relation et d'aider les structures qui cherchent à apporter des solutions préventives et curatives durables à la précarité énergétique.

RSE — Responsabilité Sociale et Environnementale ou Responsabilité Sociétale (ou sociale) des Entreprises

La Responsabilité Sociale des Entreprises est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

SIAE Structure d'insertion par l'Activité Économique

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est un secteur d'activité et une pratique apparus dans les années 1970 consistant à employer des personnes sans emploi depuis longtemps. L'économie et l'entreprise sont utilisées comme outils de socialisation et de pédagogie dans la construction du parcours professionnel.

TPN Tarif de Première Nécessité

C'est le tarif social de l'électricité, instauré par la loi du 10 février 2000.

TSS Tarif Spécial de Solidarité

C'est le tarif social du gaz instauré, par la loi du 7 décembre 2006.

Quelques repères sur le développement durable

La définition du développement durable

Le concept de développement durable s'est construit progressivement tout au long des quarante dernières années autour de la question du maintien de l'équilibre fragile entre l'homme, ses activités et son milieu, la croissance démographique continue et des ressources naturelles limitées.

Il existe de nombreuses définitions du développement durable. Celle qui fait référence est celle donnée en 1987 dans le rapport Brundtland : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Quelques dates repères

Au niveau international

- **1972 à Stockholm**

Première réunion dans le cadre des Nations Unies pour évoquer l'impact environnemental de l'industrialisation des pays développés sur l'équilibre planétaire. Cette première conférence donne naissance au PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

- **1987, le rapport Brundtland**

La commission mondiale sur l'environnement propose le rapport Brundtland dans lequel figure la définition du développement durable qui fait aujourd'hui référence (voir ci-dessus). Aux préoccupations exclusivement environnementales des Nations Unies s'ajoute la fracture économique et sociale entre les pays développés et le tiers-monde.

- **1992, le « Sommet de la Terre »**

Le « Sommet de la Terre » à Rio en 1992, est à l'origine de l'adoption par tous les Etats de l'Agenda 21 ou « plan d'actions mondial de développement durable pour le XX^{ème} siècle ».

- **1997, adoption du protocole de Kyoto**

La troisième conférence des Nations Unies sur le changement climatique voit l'adoption du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- **2002, à Johannesburg, le Sommet mondial sur le développement durable (Rio+10)**

- **2009, à Copenhague, le Sommet sur le climat**

Des accords peu contraignants et peu ambitieux sortent de ce sommet souvent considéré comme un échec.

- **2012, à Rio, le Sommet mondial pour le développement durable (Rio+20)**

Au niveau de l'Union européenne

- **1994, charte d'Aalborg**

Début de la campagne européenne des villes durables

- **2001, premier document**

Publication d'un document de consultation. C'est une stratégie proposant des mesures pour répondre aux menaces qui pèsent sur notre qualité de vie.

- **2002, deuxième document**

Adoption d'un second document portant sur les politiques extérieures de l'Union : « Vers un partenariat mondial pour un développement durable ». L'Union européenne s'engage à promouvoir le développement durable à l'échelle mondiale.
Adoption d'un 6ème programme d'actions pour l'environnement (2002-2012).

- **2005**

Adoption par le Conseil de l'Union européenne d'une déclaration sur les principes directeurs du développement durable et évaluation de la stratégie développement durable par la Commission.
Entrée en vigueur du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union européenne.

Au niveau national

- **2007, Grenelle de l'environnement**

6 groupes de travail (composés de représentants de l'Etat et de la société civile) ont fait des propositions qui ont donné lieu à 268 engagements pour l'environnement déclinés par plusieurs lois entre 2008 et 2010.

- **2010, Pacte de solidarité écologique**

Pilier social du Grenelle de l'environnement, il repose sur 5 programmes thématiques.

- **2010, Stratégie Nationale de Développement Durable**

Elle couvre la période 2010-2013 et pose les bases d'un mode de développement durable organisé autour d'une économie verte et équitable.

Au niveau local

- **Agenda 21**

Projet porté par la collectivité locale et visant à mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire.

Consommation d'énergie et augmentation du prix de l'énergie

Une augmentation inéluctable du prix de l'énergie

- *« La plupart des experts, mais aussi des gouvernements européens et des agences internationales s'accordent aujourd'hui à dire que le prix de l'énergie devrait connaître une augmentation, continue et soutenue, supérieure à l'inflation et aux hausses de salaires dans les années à venir. Déjà au cours des vingt dernières années, le prix de l'ensemble des combustibles fossiles (fioul, gaz de ville et propane) a été multiplié par 2 ou 3.*

- *Ce phénomène, déjà visible au cours des dernières années s'explique par une série de facteurs à la fois structurels et conjoncturels :*
  - *Le premier facteur est sans doute la raréfaction annoncée du gaz et du pétrole. Alors que la consommation mondiale et donc la demande sont en forte augmentation, cette raréfaction des ressources facilement accessibles à un coût modeste va entraîner des tensions sur les marchés internationaux qui vont se caractériser par une hausse des prix. Celle-ci va être renforcée par un besoin important d'investissement pour aller extraire des nouvelles ressources, qui devrait donc renforcer la hausse des prix.*

  - *Cette hausse des prix risque d'être fortement ressentie en Europe, où les rares ressources fossiles (pétrole et gaz de la mer du Nord) connaissent un épuisement très rapide. Ceci va contraindre l'Europe à importer toujours plus de gaz et de pétrole, à un prix toujours plus élevé.*

  - *Concernant l'électricité, plusieurs facteurs se combinant risquent d'entraîner une hausse assez forte des prix de l'électricité. Tout d'abord, l'ouverture du marché européen de l'énergie va impliquer un alignement des tarifs de l'électricité en France vers les prix européens, qui sont généralement supérieurs à ceux appliqués aux consommateurs français (de 30% environ). Ensuite, le parc de production et le réseau de distribution d'électricité français et européen nécessitent de nombreux investissements liés à la fois à la croissance de la consommation et à l'obsolescence de nombreuses infrastructures. Ces nouveaux investissements, extrêmement coûteux, vont être répercutés dans les tarifs de l'électricité afin de couvrir leur coût. Enfin, de nouveaux usages de l'électricité, dans l'industrie comme dans le transport (par exemple la voiture électrique) risquent de renforcer la demande et donc de jouer sur les prix en les orientant à la hausse. »*[27]

27 • Réseau RAPPEL, précarité énergétique – état des lieux et propositions, mars 2011
28 • Unité de mesure de la consommation d'énergie primaire par unité de surface et par an. Elle sert notamment à mesurer la performance énergétique d'un bâtiment.
29 • Réseau RAPPEL, précarité énergétique – état des lieux et propositions, mars 2011
30 • Source : ADEME, 2009

Logement et énergie consommée

- La France compte 26,5 millions de résidences principales, responsables aujourd'hui de plus de 20% de l'énergie consommée en France et de 12% des émissions de gaz à effet de serre.
- La performance énergétique moyenne du parc de logement se situe autour de 240 kWhep par m² et par an[28], soit pour un logement d'une surface moyenne de 91 m² (surface moyenne des logements français, INSEE 2006), une consommation de 21 840 kWhep par an[29].
- La répartition des logements par type de chauffage est la suivante[30] :

Gaz domestique : 45%
Électricité : 31%
Fioul : 20%
Propane : 3%
Charbon : 1%

Les dépenses d'énergie domestique sont surtout consacrées au chauffage (71% en quantité). Elles sont suivies par les dépenses pour l'éclairage et les appareils électroménagers (13%), pour l'eau chaude sanitaire (10%) et le reste pour la cuisson des aliments (6%)[31].

Selon son origine le prix du kWh varie dans des proportions importantes[32] :

Electricité : 0,123€
Gaz de ville : 0,061€
Bois bûche : 0,038€
Propane : 0,113€
Fioul : 0,072€

Pour un logement se situant dans la moyenne de la performance énergétique du parc de logement, soit autour de 240 kWhep par m² et par an, les dépenses annuelles pour le chauffage selon l'énergie utilisée s'établissent ainsi[33]:

Consommation chauffage kWh/m2 et par an	Dépense annuelle pour le chauffage selon l'énergie utilisée				
	Electricité	Gaz de ville	Bois bûche	Propane	Fioul
100	1 230€	610€	380€	1 130€	720€
200	2 460€	1 220€	760€	2 260€	1 440€
250	3 075€	1 525€	950€	2 825€	1 800€

Rappelons que les revenus disponibles annuels moyens s'établissent à 9 270€ pour le décile 1 de la population (dixième de la population ayant les plus faibles revenus), 14 310€ pour le décile 2 et 17 700€ pour le décile 3.

31 • Source : Insee Première n°1176, Février 2008
32 • Source : Réseau RAPPEL, précarité énergétique – état des lieux et propositions, mars 2011
33 • Source : Les revenus et le patrimoine des ménages – Insee Références, Edition 2010

Bibliographie
pour aller plus loin

- **Comité national de liaison des Régies de Quartier**, *Guide le modèle économique des Régies de Quartier et des Régies de Territoire,* édition 2012
- **Commissariat général au développement durable,**
  - *Chiffres clés de l'énergie,* édition 2009
  - *Economie et évaluation n°66 de novembre 2010*
  - *Point sur les tonnages de réduction et de recyclage des déchets ménagers et assimilés attendus par la loi Grenelle 1*
  - *Observation et statistiques n°67 de décembre 2010, le point sur les services d'eau et d'assainissement : une inflexion des tendances ?*
- **Edition Particuliers** du 8 mars 2012, *Fiche pratique tarifs sociaux gaz et électricité*
- **NPES Santé**, La Santé de l'homme n°402, *Manger équilibré pour 3,5 euros par jour : un véritable défi*
- **INRA**, *Les fruits et légumes dans l'alimentation, enjeux et déterminants de la consommation*, Rapport d'expertise réalisé à la demande du Ministère de l'agriculture et de la pêche, Novembre 2007
- **INSEE,**
  - *Enquête budget des familles 2006*
  - Insee Première n°1123 de février 2007, *L'obésité en France : les écarts entre catégories sociales s'accroissent*
  - Insee Première n°1176 de février 2008, *sur la consommation d'énergie*
- **Institut de veille sanitaire,** Université Paris XII et CNAM, *Étude nationale nutrition santé,* 2006
- **Médiateur national de l'énergie**, Rapport d'activité 2011
- **Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement**, *La politique des déchets 2009-2012, premier bilan à mi 2011*
- **Note de l'IFRI**, *Le « paquet énergie et climat » du 23 janvier 2008 : un tournant pour l'Europe de l'énergie,* **Michel Cruciani, Jan H. Keppler, Cécile Kérébel,** Mai 2008
- **Réseau RAPPEL,** *Précarité énergétique, état des lieux et propositions,* mars 2011

Quelques sites pour aller plus loin

ADEME
www.ademe.fr

CLER • Comité de liaison énergies renouvelables
www.cler.org

Commissariat général au développement durable
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

CNLRQ
www.cnlrq.org

EDF
www.edf.com

GDF SUEZ
www.gdfsuez.com

INPES, La santé de l'homme
www.inpes.sante.fr

Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire
http://alimentation.gouv.fr

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
www.developpement-durable.gouv.fr

RAPPEL
www.precarite-energie.org

Villes en transition
www.villesentransition.net

Les Régies citées dans ce guide

Régie de Quartiers d'Angers

Contact
9 d rue René Tranchant
49100 Angers
Tél : 02 41 34 29 15
Mail : regie.angers@cnlrq.org

Directeur : **Philippe Bliguet**

Interventions dans le développement durable

- médiation énergétique
- jardins solidaires
- gestion des déchets
- approche intégrée du développement durable

Résumé des activités dans le champ du développement durable[34]

- **La médiation énergétique**

Dans le cadre d'un partenariat avec GDF SUEZ, la Régie a mené une opération ISIGAZ et est Partenaire Médiation Solidarité. Deux agents d'accueil informent et orientent les clients de GDF SUEZ rencontrant des difficultés de paiement de leur facture.

- **Les jardins solidaires**

La Régie gère 4 jardins en pied d'immeubles (et bientôt 2 autres qui sont en cours d'aménagement). Les terrains sont mis à disposition par la ville ou un bailleur. Chaque terrain fait 400 m^2 et est partagé en une dizaine de parcelles individuelles de 20 m^2, un jardin pédagogique de 40 m^2 sur lequel des activités sont organisées en relation avec les centres de loisirs ou les écoles, et un jardin collectif permettant d'abriter des projets d'habitants ou de partenaires.
La Régie est en charge de l'animation et de l'encadrement des jardins. Des animateurs sont positionnés sur chaque jardin.

34 • Celles-ci sont détaillées dans le corps du guide (idem pour les Régies suivantes).

- **La gestion des déchets**

La Régie assure la collecte des encombrants dans le cadre d'une prestation pour le bailleur Val de Loire. La ferraille est revendue et le reste est déposé en déchetterie moyennant une facturation à la tonne. L'objectif d'un travail mené expérimentalement avec une ressourcerie est de réduire la facturation à la déchetterie. Un travail de sensibilisation des habitants est mené par la Régie depuis l'installation de conteneurs enterrés sur le quartier : la Régie a constitué un groupe d'habitants-relais qu'elle continue à mobiliser. Tous les ans, la Régie organise l'opération « mon quartier propre et agréable à vivre » qui, pendant une semaine, permet d'aborder la question des déchets et du cadre de vie par le biais d'ateliers ludiques animés par la Régie et ses partenaires.

- **Une approche intégrée du développement durable**

La Régie mène différentes actions en interne et en externe pour faire évoluer les pratiques. Elle utilise ainsi des produits écologiques en remplacement de produits phyto-sanitaires, des vélos électriques… L'équipe chargée d'impulser de nouvelles pratiques est composée d'un coordinateur et de deux éco-médiateurs.

Régie de Quartier du Mont-Liébaut à Béthune

Contact
Centre Jean Monnet
1, entrée Rhénanie
62400 Béthune
Tél. : 03 21 53 18 96
Mail : regie.bethune@cnlrq.org

Directrice : **Francine Hautecœur**

Interventions dans le développement durable

- ressourcerie professionnelle
- gestion différenciée des espaces vert

Résumé des activités dans le champ du développement durable

- **La « ressourcerie professionnelle »**

A la suite de deux actions « Chantier propre » auxquelles la Régie a participé, celle-ci s'est lancée dans un projet de « ressourcerie professionnelle » visant à offrir un débouché final aux déchets de chantiers.
La ressourcerie professionnelle récupère les déchets sur des chantiers, trie par matériaux et revend, après un travail de broyage et de conditionnement, sur les filières organisées.

- **Gestion différenciée des espaces verts**

Dans le cadre d'un marché d'entretien des espaces verts conclu avec la ville, la Régie propose une gestion différenciée des espaces verts afin de permettre une réintroduction de la biodiversité. Pour ce faire, elle n'utilise pas de pesticide, réalise des fauches tardives, sème des jachères fleuries et installe des nichoirs.

Régie des Quartiers Arc-en-ciel de Flers

Contact
19 rue du Pont Féron
61100 Flers
Tél. : 02 33 96 24 46
Mail : rq.flers@cnlrq.org
Site : www.regie-arcenciel.fr

Directeur : **Omar Ayad**

Interventions dans le développement durable

- médiation énergétique

Résumé des activités dans le champ du développement durable

- **La médiation énergétique**

Une convention de partenariat a été signée avec GDF SUEZ en 2010. La Régie a pour mission la médiation entre les clients de GDF SUEZ en difficulté de paiement et les services de GDF SUEZ en charge de ces clients. La Régie communique sur les tarifs sociaux de l'énergie et accompagne les habitants dans leurs démarches. La Régie est également engagée dans le cadre d'une convention avec EDF.

Régie de Quartier Villeneuve-Village olympique de Grenoble

Contact
17 galerie de l'Arlequin
38100 Grenoble
Tél. : 04 76 23 02 01
Mail : vnvo.grenoble@cnlrq.org

Directeur : **Mathieu Gravellier**

Interventions dans le développement durable

- ressourcerie
- apport volontaire gratifiant (avec la monnaie Eco'SOL)
- pêle-mêle solidaire
- jardins partagés
- évènements autour du développement durable

Résumé des activités dans le champ du développement durable

- **La ressourcerie**

La Régie est en charge d'une ressourcerie sur une déchetterie et projette d'investir également la déchetterie de Villeneuve Village olympique. La Régie gère également une ressourcerie mobile, un camion. La Régie récupère les objets et revend ce qui est directement vendable à une structure d'insertion partenaire. L'agglomération de Grenoble est partenaire de ce projet.

- **Apport volontaire gratifiant (projet expérimental)**

En complément de la ressourcerie, la Régie souhaite encourager l'apport volontaire en déchetterie en mettant en place la monnaie complémentaire Eco'SOL dans un but social et écologique. Cette monnaie locale met en valeur le geste éco-civique d'apport en déchetterie et donne accès aux biens et services du quartier : spectacles, restaurant d'insertion…

- **Pêle-mêle solidaire**

Il s'agit d'une boutique du réemploi où les objets récupérés sont remis en état et valorisés, puis remis en vente. Dans cette boutique sont vendus des vêtements, des livres, des jouets, des petits meubles, de la vaisselle, des bibelots…

- **Jardins partagés**

La Régie coordonne les actions liées à un jardin collectif créé par les habitants. La Régie n'intervient pas sur le jardinage, mais sur l'animation du jardin et sur les relations avec les partenaires.
Deux autres projets de jardins sont en cours de montage sur des terrains mis à disposition par la ville. La Régie est engagée sur l'un des projets avec le souci que celui-ci favorise la participation des habitants.

- **Evènements autour du développement durable**

Chaque année, la Régie de Quartier organise trois événements où la thématique du développement durable est centrale : semaine de la réduction des déchets en avril, fête du printemps ou du quartier en juin, mois du développement durable et solidaire en novembre. Ces événements consistent en l'animation de manifestations autour du développement durable dans le quartier.

Régie Inter-Quartiers de Mâcon

3 rue Frédéric Mistral
71000 Mâcon
Tél. : 03 85 20 25 07
Mail : rqmacon@orange.fr

Directrice : **Sylvie Siri**

Interventions dans le développement durable

- appartement pédagogique
- médiation énergétique

Résumé des activités dans le champ du développement durable

- **L'appartement pédagogique**

L'appartement pédagogique est l'action centrale de La Régie Inter-Quartiers de Mâcon en matière de développement durable. Cet appartement a été pensé par la Régie et résulte d'un partenariat entre La Régie Inter-Quartiers, le bailleur Mâcon Habitat et la ville de Mâcon. L'appartement est divisé en espaces et consacré aux économies d'énergie et plus largement aux éco-gestes (économie de l'eau, tri des déchets…) et à la sensibilisation aux accidents domestiques.
La dimension pédagogique de l'appartement prend corps dans la signalétique des espaces le composant et dans le fil rouge de la visite constitué d'un petit personnage, *Luce*, en lutte contre de terribles dévoreurs d'énergie, « les énergloutons ».

- **La médiation énergétique**

La Régie est en charge de l'accompagnement de familles dans le cadre du Kit Energie Solidarité mis en place par EDF. Les familles sont accompagnées pendant un an. Dans la lignée de cette action, une autre action de plus grande ampleur est assurée par la Régie dans le cadre d'un partenariat avec le bailleur social Mâcon Habitat. La Régie accompagne les familles de tout un immeuble (23 appartements concernés).

Régie de Quartier de Montreuil

Contact
3 allée Montaigne
93100 Montreuil
Tél. : 01 55 86 12 40
Mail : regie.montreuil@cnlrq.org

Interventions dans le développement durable

- médiation énergétique
- jardins partagés et micro-potagers
- action sur les déchets

Résumé des activités dans le champ du développement durable

- **La médiation énergétique**

La Régie de Quartier travaille en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie MVE depuis 2010. Elle est notamment intervenue pour constituer un groupe d'habitants-relais qui, une fois formé par MVE, a été chargé de sensibiliser les autres habitants aux économies d'énergies. Ses salariés de l'équipe second œuvre du bâtiment ont été formés aux éco-gestes par MVE et interviennent pour poser de petits équipements afin de réduire les consommations énergétiques des logements.

- **Les jardins partagés et micro-potagers**

Depuis 3 ans, la Régie travaille avec la société d'horticulture de Montreuil sur la culture de micro-parcelles (1,2 m de côté), la société d'horticulture intervenant en appui aux jardiniers une demi-journée par semaine. La Régie a par ailleurs mis en place des jardins partagés sur des terrains en pied d'immeubles. La Régie accompagne ces projets et anime la démarche. 48 parcelles individuelles ont été attribuées à des habitants et un projet de parcelle collective est à l'étude.

- **Action sur les déchets**

La Régie travaille avec la déchetterie lors de manifestations ponctuelles auxquelles elle participe. Elle est par ailleurs amenée à travailler avec le service des espaces verts de la ville pour l'installation de composteurs.

Régie Inter-Quartiers Réservoir de Nevers

Contact
13 place des grands Courlis
58000 Nevers
Tél. : 03 86 23 91 65
Mail : reservoir.nevers@cnlrq.org

Directeur : **Jean Lenoir**

Interventions dans le développement durable

- médiation énergétique
- jardins solidaires

Résumé des activités dans le champ du développement durable

- **La médiation énergétique**

Les Régies de Bourgogne ont signé une convention avec EDF le 19 janvier 2011 afin de développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement des habitants aux économies d'énergies. Dans ce cadre, les personnels des Régies ont été formés au dispositif solidarité EDF. La Régie Inter-Quartiers de Nevers met en place un Kit Energie Solidarité et accompagne 20 familles sur les économies d'énergie. Cette action est réalisée en partenariat avec le CCAS de Nevers, le Conseil Général de la Nièvre, CLCV ainsi que Veolia qui apporte sa contribution avec des outils complémentaires.
Depuis peu, la Régie s'est dotée d'un appartement pédagogique où les questions des droits et devoirs des locataires et des éco-gestes sont abordées.

- **Les jardins solidaires**

La Régie a récemment récupéré un jardin de production maraîchère de 2 000 m^2, un atelier vélo, un atelier bois ainsi qu'un jardin partagé initialement porté par la ville. Les jardins s'inscrivent dans le projet de la ville de transformation de 30 hectares de terrain en « poumon vert ».

Des partenaires possibles pour les Régies

Fondation Abbé Pierre
www.fondation-abbe-pierre.fr
La Fondation Abbé Pierre est référente sur les questions de mal logement et de lutte contre la précarité énergétique.

Fondation JM Bruneau
www.fondationdefrance.org/Votre-espace/Fondateurs/La-vie-des-fondations/La-fondation-JM-Bruneau
La Fondation JM Bruneau soutient les projets relatifs à l'insertion et à l'emploi, et a développé à ce titre un partenariat avec les Régies de Quartier.

Fondation Macif
www.fondation-macif.org
La Fondation Macif développe, soutient et accompagne des programmes relevant de l'innovation sociale, avec une attention particulière portée aux problématiques environnementales, en particulier :

- l'efficacité énergétique et la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'éducation et la formation aux nouveaux enjeux environnementaux et aux nouveaux métiers de la construction.

Fondation Veolia Environnement
www.fondation.veolia.com/fr
La Fondation développe des soutiens dans trois domaines « vitaux » : solidarité, insertion professionnelle, environnement.

Fondation VINCI pour la cité
www.fondation-vinci.com
La Fondation VINCI cible les structures d'insertion par l'activité économique et les petites associations de quartier, en particulier celles qui favorisent l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, et celles qui restaurent le lien social en améliorant le vivre ensemble.

Les bailleurs

Partenaires traditionnels des Régies, les bailleurs participent aux différentes actions institutionnelles de lutte contre la précarité énergétique (Fonds Solidarité Energie, Fonds Solidarité Habitat, kits économies d'énergie…) et s'inscrivent dans le cadre de plans et de programmes de développement et d'investissements (Certificats d'Economie d'Energie…).

Les bailleurs sont aussi des partenaires incontournables pour l'accompagnement des habitants tant dans le développement des éco-gestes sur les quartiers que dans l'accompagnement des ménages et de leurs usages vis-à-vis de l'énergie (chauffage collectif ou individuel, équipements basse consommation, gestion de l'espace public dans le cadre de la GUP…). Ils sont également à l'origine de projets de jardins ou propriétaires des terrains sur lesquels ces jardins sont créés.

ADEME

www.ademe.fr
L'ADEME est un établissement public chargé de mettre en œuvre les politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

ALE

www.federation-flame.org
Associations en règle générale, les Agences Locales de maîtrise de l'Énergie regroupent en leur sein des partenaires, acteurs, décideurs que sont les collectivités territoriales, chambres consulaires, associations de consommateurs ou de protection de l'environnement, fédérations de professionnels, producteurs et distributeurs d'énergie, bailleurs sociaux. La fédération FLAME regroupe 25 ALE.

EIE

www.infoenergie.org
Il existe 250 Espaces Info Energie animés par près de 500 conseillers répartis sur tout le territoire français.

Les différents distributeurs et fournisseurs d'énergie

Les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont totalement ouverts à la concurrence depuis le 1er juillet 2007. Les Régies peuvent être partenaires des fournisseurs et distributeurs d'énergie.

Unis Cité

www.uniscite.fr
Unis Cité est une association chargée de promouvoir et d'organiser le service civique. Programme phare d'Unis Cité, les Médiaterres sont des jeunes en service civique qui vont intervenir dans les quartiers populaires afin de sensibiliser les habitants au développement durable. Leur intervention est complémentaire à celle des Régies.

Conception Graphique
Sandrine Cardon - CNLRQ
© Editions du CNLRQ
ISBN PDF - 979-10-90760-03-5

Ce guide a été réalisé avec le soutien
de **l'ADEME**
et